IL A REPORTÉ SA TOURNÉE EN KABYLIE

AÏT MENGUELLET VIDE SON SAC

Page 16

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

1.107 NOUVEAUX CAS ET 12 DÉCÈS EN 24 HEURES

Page 16

ISSN : 1112-7449

MIDI Libre

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 4302 | Dimanche 18 juillet 2021 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

PERSONNELS MILITAIRES

LE MONTANT DE LA PENSION COMPLÉMENTAIRE FIXÉ

Page 4

ÉNIÈME PROVOCATION

L'ALGÉRIE CONDAMNE UNE "DÉRIVE DANGEREUSE" DU MAROC

Pages 2 et 3

FLAMBÉE DU COVID-19 ET PASS SANITAIRE

LES RÉPONSES DES SPÉCIALISTES

Page 5

RÉSULTATS DU BAC

LA DATE DE PUBLICATION DÉVOILÉE

TRAFIC DE DROGUE ET DE VÉHICULES

TROIS RÉSEAUX DÉMANTELÉS À ALGER

Page 4

ÉNIÈME PROVOCATION DU MAKHZEN

L'Algérie condamne une "dérive dangereuse" du Maroc

Nouvelle escalade dangereuse des tensions entre l'Algérie et le Maroc. A couteaux tirés depuis des années sur fond du conflit au Sahara occidental et de la suprématie régionale, les deux pays sont au bord de la rupture totale de leurs relations diplomatiques.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Voulant à tout prix acter définitivement sa colonisation du Sahara occidental, le Maroc ne recule désormais devant rien. Après avoir normalisé ses relations avec Israël en dépit de l'opposition d'une bonne partie de sa population, et recours au chantage aux immigrants avec l'Espagne et l'Union européenne en général, Rabat abat une nouvelle carte diabolique avec l'Algérie, l'un des soutiens de poids du peuple sahraoui qui lutte pour son indépendance.

Ce vendredi, le ministère algérien a réagi vigoureusement à une nouvelle attaque marocaine qui vise directement l'unité de l'Algérie. Un précédent grave et dangereux de la part du voisin de l'Ouest qui désormais ne cache plus ses intentions belliqueuses. L'Algérie, par la voix du département de Ramtane Lamamra, a condamné une "*une dérive particulièrement dangereuse*" du Maroc qui a affiché publiquement et explicitement un prétendu "*droit à l'autodétermination du peuple kabyle*".

"*La représentation diplomatique marocaine à New York a fait distribuer à tous les pays membres du Mouvement des non-alignés une note officielle dont le contenu consacre formellement l'engagement du royaume du Maroc dans une campagne hostile à l'Algérie, à travers un soutien public et explicite à un prétendu - droit à l'autodétermination du peuple kabyle - qui, selon ladite note, subirait - la plus longue occupation étrangère -*", a dénoncé le ministère des Affaires étrangères et de la Communauté algérienne à l'étranger.

Pour le département de Ramtane Lamamra, cette "*double assertion vaut reconnaissance de culpabilité en ce qui concerne le soutien marocain multiforme actuellement accordé à un groupe terroriste connu, comme cela a été le cas du soutien aux groupes terroristes qui ont ensanglanté l'Algérie* durant la - décennie noire -."

Sans le nommer, le ministère des Affaires étrangères parle du Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK), qui a été déclaré "*organisation terroriste*" en Algérie. L'Algérie qualifie cette communication diplomatique marocaine d'"*aventuriste, d'irresponsable et de manipulatrice. Elle relève d'une tentative à courte vue, simpliste et vaine, destinée à cultiver un amalgame outrancier entre une question de décolonisation dûment reconnue comme telle par la communauté internationale et ce qui n'est qu'un complot dirigé contre l'unité de la nation algérienne*", ajoute le ministère des Affaires étrangères. Cette question de décolonisation concerne bien sûr le Sahara occidental occupé par les troupes marocaines. "*Cette même communication heurte frontalement les principes et les accords qui structurent et inspirent les relations algéro-marocaines. Elle constitue une violation flagrante du droit international et de l'Acte constitutif de l'Union africaine*", assène le ministère des Affaires étrangères.

Souveraine et indivisible, l'Algérie qui dénonce un acte diplomatique "*douteux commis par un ambassadeur*" affirme être en "*droit d'attendre une clarification de la position définitive du royaume du Maroc sur cet incident d'une gravité extrême*".

L. B.

Le FLN réagit à la provocation du Maroc

PAR RACIM NIDAL

Le parti du Front de libération nationale (FLN) a condamné énergiquement le soutien apporté par l'ambassadeur marocain auprès des Nations unies durant le débat général de la réunion ministérielle du Mouvement des non-alignés (MNA), au Mouvement pour l'autonomie de la Kabylie (MAK), classé terroriste, soulignant que la région de Kabylie "*est indissociable de l'Algérie, une et indivisible*", a indiqué hier un communiqué du parti.

"*Le FLN condamne énergiquement le soutien apporté par l'ambassadeur marocain durant le débat général de la réunion ministérielle du Mouvement des non-alignés, tenu via visioconférence, au prétendu mouvement MAK, classé terroriste, en appelant à l'indépendance d'une région chère du territoire algérien*", lit-on dans le communiqué du FLN qui souligne que "*les manœuvres honteuses et provocatrices du Makhzen s'inscrivent dans la continuité de ses actes hostiles, multiformes et de longue date envers l'Algérie*". "*L'annonce du soutien du régime marocain, vassal et collabo du sionisme, à un mouvement terroriste et à une prétendue indépendance d'une région très chère du territoire national est une agression contre l'Algérie, une et indivisible, dont la moindre parcelle de terre s'est abreuvée du sang des chouada*", a ajouté la même source. Affirmant que "*le régime marocain, avec cet acte perfide, renforcera davantage l'attachement des algériens à leur unité nationale*", le FLN a rappelé que la région de la Kabylie "*est indissociable de l'Algérie. Le régime du Makhzen se leurre en croyant que l'Algérie, fidèle à ses positions de principe puisées de sa référence novembriste et de sa glorieuse histoire, renoncera à son soutien constant au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination*". "*La politique extérieure de l'Algérie est une affaire de principe sur lequel se base notre pays, notamment en ce qui concerne le soutien aux peuples opprimés sous le joug du colonialisme, à l'instar du peuple sahraoui qui lutte pour son indépendance*", poursuit la même formation politique. Le FLN a mis en avant l'éditorial du dernier numéro de la revue *El Djeich* : "*Notre armée aurait pu, par deux fois, intervenir au Maroc et soutenir le général Oufkir qui a failli balayer la couronne du roi Hassan II, mais elle a mis un point d'honneur à ne pas se mêler des affaires des autres*", et ça devrait s'appliquer sur nos voisins partout dans le Grand Maghreb. Force est de rappeler au régime marocain que l'Algérie "*demeure unie et indivisible, que notre peuple glorieux a pu recouvrer sa souveraineté et son indépendance par la mobilisation de tous ces enfants, de Tébessa à Tlemcen et de Tamanrasset à Tizi-Ouzou*", note le communiqué qui affirme que "*les prétentions séparatistes ne sont revendiquées que par une bande de collabo animés par des agendas coloniaux caduques et des parties qui éprouvent de la haine envers l'Algérie, peuple et terre*". "*Il n'est attendu de celui qui a vendu Al Qods et soutenu son colonisateur que la trahison et la fourberie, tout comme a été relevé dans la note officielle distribuée par l'ambassadeur marocain, et qui requiert d'ailleurs un large mouvement national urgent pour réprimer toute tentative visant à atteindre l'unité de l'Algérie et son intégrité territoriale*", a soutenu le parti. Il serait judicieux de rappeler les composantes de la classe politique et de la société civile ainsi que l'ensemble des institutions à "*raffermir le front interne, renforcer la cohésion nationale et soutenir les institutions de l'État en ces moments marqués par des défis auxquels notre pays doit faire face*".

Le ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger avait qualifié vendredi dans un communiqué, de "*dérive particulièrement dangereuse*" la représentation diplomatique marocaine à New York, laquelle a distribué récemment au pays membres du Mouvement des non-alignés une note officielle dans laquelle le Maroc soutient les revendications du MAK.

R. N.

Le RND dénonce les manœuvres de l'ambassadeur du Makhzen

Le Rassemblement national démocratique (RND), a dénoncé, samedi dans un communiqué, le recours de la représentation diplomatique marocaine à New York à la distribution d'une note officielle aux pays membres du Mouvement des non-alignés dans laquelle elle soutient le prétendu "*droit du peuple kabyle à l'autodétermination*".

"*Cet acte dénote clairement le soutien actuel du Maroc à un groupe terroriste connu et met à nu le plan caché derrière la normalisation des relations avec l'entité sioniste, dont le but est d'ébranler la stabilité de l'Algérie et de consacrer officiellement l'engagement du royaume du Maroc dans une campagne hostile à l'Algérie*", ajoute le communiqué.

"*L'amalgame fait entre une question de décolonisation reconnue par l'Onu et un complot ciblant l'unité de l'Algérie est en contradiction flagrante avec le droit international et l'acte constitutif de l'Union africaine (UA)*", souligne le RND.

Le RND a, dans ce sens, appelé le peuple marocain frère à "*la vigilance et à la mobilisation contre le régime du Makhzen qui constitue une menace pour la stabilité de la région*", en l'incitant à prendre conscience de la gravité des actes commis par son régime sur son avenir et celui de la région".

"*Le feu qu'il (le Maroc) tente d'attiser le brûlera en premier, la révolution du Rif sous la conduite de Abdelkrim el Khattabi n'est pas lointaine, d'autant que les facteurs ayant favorisé sont déclenchement sont toujours réunis*", a souligné le parti, ajoutant que "*mettre les militants de la région du Rif derrière les barreaux et miser sur le sionisme international et le vieux colonialisme ne sera pas d'une grande utilité pour faire face aux enfants du rif, victimes du régime royal vétuste*".

R. N.

Mahrez Lamari dénonce la dérive irresponsable et immorale du Maroc

Le militant des droits de l'Homme, Mahrez Lamari, a dénoncé la politique haineuse d'obstruction du Maroc, hostile à l'Algérie, qualifiant la dérive de la représentation marocaine à New-York de "*subversive, irresponsable, immorale et provocatrice*", assurant que "*le peuple algérien restera, mobilisé, déterminé et agira dans l'union et l'unité pour faire face à toutes les manœuvres rétrogrades*".

"*La note officielle - dans laquelle le Maroc soutient publiquement et explicitement un prétendu droit à l'autodétermination du peuple kabyle - subversive, irresponsable immorale et provocatrice de la représentation marocaine à New-York est une manœuvre dilatoire, un échappatoire malhonnête de la diplomatie marocaine à vouloir responsabiliser l'Algérie et se servir d'elle comme exécutoire en lui faisant endosser le blocage et l'obstruction du dossier du Sahara Occidental*", a déclaré M. Lamari dans un communiqué.

"*Les masques provocateurs et indignes de la diplomatie marocaine sont encore une fois tombés, la lecture simpliste et ridicule de ses diplomates leur aveuglément, leur acharnement, leur inanité à vouloir détourner l'attention et fuir la légalité internationale, a amené le royaume du Maroc à persister dans sa politique arrogante coloniale, sa stratégie de confrontation en accueillant encourageant, accordant ouvertement soutien multiforme à toutes les actions subversives et déstabilisatrices de l'Algérie, de son intégrité territoriale, son unité nationale, sa stabilité et sa sécurité*", a-t-il déploré. Face à ces pratiques immorales indignes du Maroc ouvertement hostiles à l'Algérie, "*nous tenons à rappeler avec force à Rabat et à son makhzen que le peuple algérien fier de sa révolution de Novembre 1954, uni par le sang et sacrifices consentis par les un million et demi de chouhada, restera debout, vigilant, mobilisé, déterminé et agira dans l'union et l'unité pour relever les défis, combattre et stopper toutes les démarches hostiles et les manœuvres rétrogrades, arrogantes et irresponsables visant à neutraliser l'Algérie, sa stabilité, son intégrité territoriale*", a prévenu le défenseur algérien des droits de l'Homme. A ce titre, M. Lamari a tenu à rappeler à "*la diplomatie marocaine et ses valets, la période de la guerre des sables, l'attaque traîtresse et l'agression expansionniste du Maroc qui peu après l'Indépendance de l'Algérie, engagea une guerre des sables et tentera d'annexer de force Béchar*", relevant que "*la mobilisation et la réponse populaire était à la hauteur de la fidélité au serment fait aux glorieux chouhada pour que vive l'Algérie indépendante libre digne, uni, solidaire et indivisible*". Il a souligné que la "*réponse exemplaire, la riposte patriotique qui est toujours d'actualité est venue de tout le peuple algérien et particulièrement du colonel Mohand Ould Hadj chef historique de la wilaya 3 engagé avec ses troupes avec Aït Ahmed et qui décide de suspendre ses actions dans les montagnes de Kabylie et fait route vers Tindouf pour défendre l'intégrité de l'Algérie unie et indivisible*".

"*Nul ne peut occulter cette partie de l'histoire, Mohand Ould Hadj ce valeureux moudjahid, cette fierté nationale, chef historique de la wilaya 3, du mont de Djurdjura, a su traduire dans un contexte difficile et complexe les aspirations profondes et légitimes du peuple algérien à la liberté, la dignité à l'unité nationale à l'union la solidarité la fraternité et la défense de l'intégrité territoriale*", a insisté M. Lamari dans son texte.

"*Le nom de Mohand Ould Hadj et de ses compagnons resteront inscrits en lettres d'or dans l'époque héroïque glorieuse et exaltante de la réhabilitation nationale de l'Algérie indivisible et de son unité nationale*", a-t-il soutenu.

Par ailleurs, l'ancien président du Comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui (CNASPS), a assuré qu'"*aucune forme de pression ne pourrait influer sur la détermination de l'Algérie a continuer à soutenir le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui et son représentant légitime le Front Polisario jusqu'à l'organisation d'un référendum libre régulier et sans contraintes*".

"Une agression contre l'Algérie" selon le PLJ

Le Parti de la liberté et la justice (PLJ) a qualifié, hier samedi, le document officiel distribué par la représentation marocaine aux pays membres du Mouvement des non-alignés, d'"*agression et d'acte terroriste*" contre l'Algérie.

Dans un communiqué sanctionnant une réunion de son bureau national tenue vendredi après-midi, le parti a expliqué que "*la distribution par la représentation marocaine d'un document officiel aux pays membres du Mouvement des non-alignés sur un prétendu droit du peuple kabyle à l'autodétermination serait un acte terroriste et une agression éhontée exercée par le régime du makhzen sioniste haineux envers l'Algérie, par procuration au nom de ses seigneurs*".

A ce propos, le PLJ invite l'État algérien à "*prendre des positions fermes envers ce régime cancérigène*". Au programme de la réunion figurent également la date de l'organisation du congrès extraordinaire du parti lors de la réunion du Conseil national les tout prochains jours mais également un débat autour de la situation sociopolitique du pays. Le ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger avait condamné vendredi dans une déclaration, la "*dérive particulièrement dangereuse*" de la représentation diplomatique marocaine à New York,.

R. N.

BENGRINA :

"Le dérapage du Maroc est une déclaration de guerre"

Le chef du mouvement El Binaa, Abdelkader Bengrina, s'est exprimé hier, sur les agissements du Maroc,

Dans un communiqué, rendu public, Bengrina a confirmé que les déclarations dangereuses du régime marocain équivalent "*à déclarer la guerre à l'Algérie, un pays et un peuple, et nous attendons une position ferme des autorités compétentes*" a déclaré le politicien.

Le chef du parti a souligné que "*toute tentative misérable de diviser le tissu social, doit être considérée comme une atteinte à la nation, voire une déclaration de guerre à tous les Algériens hommes et femmes confondus*".

Ce dernier a conclu son communiqué en exhortant à une prise de position ferme "*nous appelons toutes les entités politiques et personnalités nationales à affirmer leurs positions clairement, à s'engager aux côtés de l'État algérien et à soutenir les actions civiles, sécuritaires et militaires. Nécessaires à la préservation de la souveraineté et l'unité de la nation*".

Pour rappel, la représentation diplomatique marocaine à New York, a distribué, récemment, au pays membres du Mouvement des non-alignés une note officielle dont laquelle le Maroc soutient publiquement et explicitement un prétendu "*droit à l'autodétermination du peuple kabyle*".

La représentation diplomatique marocaine à New York a fait distribuer à tous les pays membres du Mouvement des non-alignés une note officielle dont le contenu consacre formellement l'engagement du royaume du Maroc dans une campagne hostile à l'Algérie, à travers un soutien public et explicite à un prétendu - droit à l'autodétermination du peuple kabyle - qui, selon ladite note, subirait - la plus longue occupation étrangère -. Cette double assertion vaut reconnaissance de culpabilité en ce qui concerne le soutien marocain multiforme actuellement accordé à un groupe terroriste connu, comme cela a été le cas du soutien aux groupes terroristes qui ont ensanglanté l'Algérie durant la décennie noire.

Quelques heures après, et dans un communiqué, le ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger a condamné l'acte, et a accusé le Maroc d'irresponsabilité et manipulation, et de soutien au groupe terroriste.

Le MAE, a écrit dans son communiqué : "*La représentation diplomatique marocaine à New York a fait distribuer à tous les pays membres du Mouvement des non-alignés une note officielle dont le contenu consacre formellement l'engagement du royaume du Maroc dans une campagne hostile à l'Algérie*".

Le communiqué poursuit : "*Cette communication constitue un aveu de culpabilité concernant le soutien marocain multiforme actuellement apporté à un groupe terroriste connu, comme ce fut le cas avec le soutien aux groupes terroristes qui ont causé l'effusion de sang des Algériens au cours de la décennie noire*".

R. N.

7 MORTS ET 462 BLESSÉS EN 48 HEURES

L'hécatombe sur les routes continue

Sur les routes, l'hécatombe continue malheureusement ! Ainsi 7 personnes ont trouvé la mort et 462 autres ont été blessées dans plusieurs accidents de la circulation enregistrés durant ces dernières 48 heures à travers le pays, a indiqué ce hier samedi un communiqué de la Protection civile.

La même source a déploré également la mort de 4 personnes par noyade, dont 3 en mer au niveau des zones interdites à la baignade dans les wilayas de Tipaza, Boumerdès, Oran et Skikda.

Par ailleurs, l'intervention du dispositif mis en place par la Protection civile dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêt et récolte, a permis l'extinction de 20 incendies des différentes espèces végétales, causant des dégâts estimés à 33 hectares (ha) de couvert végétal brulés, dont 24 ha de forêt, 1 ha de maquis, 8 ha de broussailles ainsi que 400 bottes de foin et 38 arbres fruitiers.

Concernant la lutte contre la propagation du coronavirus, les unités de la Protection civile ont effectué durant la même période, 166 opérations de sensibilisation à travers 28 wilayas (93 communes) pour rappeler aux citoyens la nécessité du respect du confinement ainsi que les règles de la distanciation sociale.

Ainsi, les unités de la Protection civile ont effectué 181 opérations de désinfection générale à travers 17 wilaya (86 communes) ayant touché l'ensemble des infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles, ce qui a nécessité la mobilisation de 746 agents de la Protection civile, 94 ambulances et 82 engins d'incendie, ajoute le communiqué, relevant en outre la mise en place d'un dispositif de sécurité pour la couverture de 5 sites de confinement au niveau des wilayas d'Alger, Boumerdès, Tipasa, et Constantine.

BAC

La date de la publication des résultats dévoilée

Le ministère de l'Éducation nationale a dévoilé hier la date de la publication des résultats du Bac 2021 dont les épreuves se sont déroulées du 20 au 24 juin derniers.

Ces résultats seront publiés jeudi 22 juillet, a annoncé le ministère dans un communiqué publié sur sa page *Facebook*.

Ces résultats seront accessibles via quatre supports. Pour les candidats scolarisés et libres, ces résultats seront disponibles sur le site de l'Office national des concours et examens (Onec) : https://Bac.onec.dz. Les candidats peuvent également obtenir les résultats du Bac en envoyant *567 # par SMS aux trois opérateurs de téléphonie mobile (Djezzy, Mobilis et Ooredoo).

Les candidats scolarisés auront une autre possibilité d'accéder aux résultats via le site réservé aux parents d'élèves : https://tharwa.education.gov.dz. Enfin, les listes des lauréats du Bac seront publiées dans les centres d'examens où les élèves ont passé les épreuves.

R. N.

PERMANENCE POUR L'AÏD EL-ADHA

50.093 commerçants concernés

La permanence de la fête de l'Aïd va mobiliser 50.093 commerçants. Pour faire respecter ce dispositif, le ministère prévoit 2.130 agents de contrôle à travers le territoire national.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Afin de garantir un approvisionnement régulier des besoins des consommateurs en denrées alimentaires et autres, le ministère du Commerce entend multiplier les brigades de contrôle. Pour le commerce des boulangeries, 6.021 seront ouvertes pour l'occasion, étant donné l'importance de garantir la disponibilité du pain pendant ces deux jours de fête. Pour les commerçants de l'alimentation générale, le ministère précise qu'ils seront 30.803 et 12.813 autres dans d'autres activités annexes qui doivent obligatoirement se soumettre au dispositif de la permanence. D'autre part, il est mentionné que 139 laiteries, 273 minoteries ainsi que 44 unités de production des eaux minérales sont également concernées par l'ouverture durant les 2 jours de l'Aïd pour ne pas subir une rupture dans la chaîne de l'approvisionnement alimentaire. Les autorités ont cette fois-ci invité les commerçants à faire valoir les mesures de respect du protocole sanitaire sous peine de fermeture. En ce qui concerne les sanctions prévues à l'encontre des récalcitrants ou ceux qui ferment sans motifs, il est indiqué que la suspension des activités peut se situer entre 1 à 2 mois avec des contraventions entre 500.000 et 1 million de dinars. Pour ce faire, le ministère du Commerce avec les différentes brigades sur le terrain doivent consigner des rapports sur le respect de ces mesures. Cette fois avec une liste numérisée des commerçants et leurs lieux d'activités seront consignés par un P.-V qui sera soit remis à la personne ou placardé devant la devanture du magasin. Pour la réussite de cette opération, qui a toujours posé des problèmes en termes de respect des mesures, les associations représentant les commerçants à savoir l'UGCAA et l'Anca seront impliquées pour établir un rapport de synthèse sur les activités ayant respecté les consignes et ceux qui doivent justifier le motif de fermeture.

F. A.

TRAFIC DE DROGUE ET DE VÉHICULES

Trois réseaux criminels démantelés à Alger

PAR RANIA NAILI

Les services de sûreté de la wilaya d'Alger ont démantelé trois réseaux criminels spécialisés dans le trafic de drogue, l'émigration clandestine et le trafic international de véhicule, ce qui a permis la saisie de quantités de drogue, de sommes d'argent, de huit véhicules et autres moyens, a indiqué vendredi un communiqué des services de la Sûreté nationale.

"*Les services de sûreté de la wilaya d'Alger, représentés par la brigade de lutte contre le trafic de drogue et de psychotropes de la circonscription centre de la police judiciaire ont démantelé un réseau criminel, composé de sept individus, spécialisé dans le trafic des drogues dures, l'immigration clandestine et la résidence illégale*".

Cette opération s'est soldée par "*la saisie de 720 grammes d'héroïne, de la somme de six milliards sept cent quarante-quatre millions de centimes, de 50 euros et de 290 flacons contenant une solution médicale utilisée dans la fabrication des drogues de type héroïne, du matériel utilisé dans la préparation des drogues de type héroïne, 2 micro-ordinateurs portables, 2 véhicules touristiques et 15 téléphones portables*".

L'opération a été menée sur la base d'informations parvenues aux éléments de la brigade selon lesquelles deux individus s'adonnaient au trafic de drogue de type héroïne dans les quartiers de la capitale.

Un plan bien ficelé mis en place a permis de démanteler ce réseau.

Par ailleurs, la brigade de lutte contre le vol de véhicules relevant de la circonscription Centre de la police judiciaire a arrêté une bande de malfaiteurs composée de 5 individus, âgés entre 25 et 50 ans, spécialisée dans le trafic international de véhicules. L'opération s'est soldée par la saisie de 8 véhicules touristiques, 12 dossiers falsifiés de véhicules, 1 passeport étranger et 5 téléphones portables.

De son côté, la brigade de la police judiciaire relevant de la circonscription administrative de Birtouta a démantelé une bande criminelle composée de 3 individus spécialisée dans le trafic de drogues et de psychotropes.

L'opération a permis la saisie d'une quantité de cannabis, une épée de grande taille, une somme de 40.500 DA, 25 comprimés psychotropes et un chien de race staff américain.

Après parachèvement des procédures légales en vigueur, les mis en cause ont été déférés devant le parquet territorialement compétent, qui a ordonné le placement des membres de la bande de malfaiteurs sous mandat de dépôt à l'établissement pénitentiaire.

R. N.

PERSONNELS MILITAIRES

Le montant de la pension complémentaire fixé

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a fixé samedi 17 juin 2021, le montant de la pension complémentaire ainsi que les modalités de son allocation aux personnels militaires et aux personnels assimilés, qui sont titulaires uniquement d'une pension d'invalidité.

En effet, un nouveau décret présidentiel a été publié dans le dernier numéro du journal officiel, dans lequel il est stipulé que "*la pension complémentaire est allouée aux personnels militaires de carrière, aux contractuels, aux appelés et aux rappelés du service national ainsi qu'aux personnels civils assimilés, titulaires uniquement d'une pension militaire d'invalidité, au titre du livre II de l'ordonnance numéro 76-106 du 9 décembre 1976 sus-visée, et ne remplissant pas les conditions fixées par l'article 5 de l'ordonnance susvisée, pour le bénéfice de la pension militaire de retraite*".

Le montant mensuel fixé à 27.000 DA

Le montant mensuel de cette pension complémentaire est fixé à vingt-sept mille dinars (27.000,00 DA). La pension complémentaire est servie, tous les mois, par le comptable du trésor assignataire, au même titre que la pension militaire d'invalidité, sur la base des décisions de concession signées par le ministre de la Défense nationale. Ajoutons à cela que les modalités d'application de cet article sont précisées par instruction interministérielle du ministre de la Défense nationale et du ministre des finances. Le service de la pension complémentaire prendra effet, à compter de la date de jouissance de la pension militaire d'invalidité. Cependant, le service de cette pension complémentaire ne prend effet qu'à compter du 1ER mai 2021 pour les personnels déjà bénéficiaires, uniquement, de la pension militaire d'invalidité.

R. N.

FLAMBÉE DU COVID-19 ET PASS SANITAIRE

Les réponses des spécialistes

La situation sanitaire liée au Covid-19 s'aggrave en Algérie. Le bilan quotidien des contaminations dépasse depuis jeudi 15 juillet le seuil des 1.100 cas, une première depuis la 2e vague de novembre 2020.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Les professionnels de la santé tirent la sonnette d'alarme. "*La situation est grave*", met en garde le docteur Adel Boudahdir, médecin-réanimateur au CHU Frantz-Fanon de Blida.
"*À Blida on est arrivé à une situation pire par rapport à la première vague (été 2020, ndlr), il y a beaucoup de services médicaux et chirurgicaux mobilisés pour le Covid-19 et donc des retards dans la prise en charge des malades en dehors du Covid-19*", explique-t-il.

Les raisons de la flambée

"*Il y a une tension terrible sur la rotation des lits*", pointe le docteur Adel Boudahdir. "*Le gros problème c'est toujours le soignant qui est épuisé, beaucoup de personnels sont touchés par la maladie dont certains en sont morts malheureusement*", a-t-il déploré.
Grand spécialiste des maladies transmissibles et pathologies tropicales, le professeur Idir Bitam indique que l'Algérie est "*en pleine 3e vague*" du Covid.
Selon lui, il faut compter un peu plus que les chiffres officiels des contaminations. Pourquoi ce pic ? "*Tout simplement parce que les personnes qui ont été infectées au mois de novembre ont perdu leur immunité. Elles se sont fait réinfecter par le virus faisant augmenter la courbe. En plus du non-respect des mesures barrières*", explique le scientifique.
"*Maintenant, dans les centres commerciaux il faut assurer la disponibilité du gel hydroalcoolique et bien entendu s'assurer du respect du port de la bavette qui est obligatoire*", recommande-t-il.
Devant la situation sanitaire critique qui affecte l'Algérie, les deux praticiens exhortent la population à se faire vacciner. "*Je suis pour la vaccination de masse afin de limiter les dégâts et de protéger la population*", martèle le docteur Boudahdir.
"*Il faut travailler sur la sensibilisation. Les citoyens commencent à prendre conscience de l'intérêt de la vaccination malgré la campagne antivaccins qui est dirigée parfois par des personnes qui se comptent parmi le corps de la Santé*", explique le docteur Boudahdir.
"*On doit être clair, honnête et transparent dans la transmission des informations concernant la vaccination. C'est un moyen qui est sûr et efficace ; n'importe quel médicament peut provoquer des effets secondaires mais on doit toujours peser le risque et le bénéfice. S'agissant du vaccin anti-Covid-19, le bénéfice est de loin très avantageux par rapport au risque qui est extrêmement faible*", insiste le praticien.
Le médecin observe avec une certaine satisfaction l'intérêt de la population pour la vaccination après des mois d'hésitation. Il appelle à des mesures pour contrecarrer les campagnes anti-vaccin.
"*Les gens commencent à prendre conscience de l'intérêt de la vaccination mais je pense que le chemin est encore long. Les anti-vaccins utilisent la méthode alarmiste et tentent de semer le doute sur un sujet sensible. Le malheur c'est que certains parmi ces anti-vaccins font partie du corps de la santé. Il faut des mesures contre ces campagnes mensongères et sans aucun fondement scientifique*", propose le médecin-réanimateur.
Tout en se félicitant de la prise de conscience parmi la population sur la vaccination, le docteur Boudahdir demeure inquiet. "*Il y a une prise de conscience chez la population par rapport au vaccin. Il faut continuer dans ce sens et entretenir la vitesse de croisière. J'espère que cette vague ne va pas durer longtemps mais j'ai peur que dès que ça va se calmer, la vitesse de vaccination se calme en même temps. Le risque d'avoir d'autres vagues existe. Nous devons tirer des leçons par rapport à tout ce qui s'est passé jusqu'à maintenant*", ajoute le praticien.

Le professeur plaide pour l'instauration du pass sanitaire

De son côté, le professeur Bitam appelle à intensifier la campagne de sensibilisation en faveur de la vaccination contre le Covid-19. "*Il est très important de se faire vacciner car on n'a pas le choix. Si les gens ne veulent pas respecter les mesures barrières, la seule chose qui reste c'est le pass vaccinal. Il faut le faire*", soutient-il.
L'instauration du pass sanitaire a été évoquée jeudi par le docteur Djamel Fourar, porte-parole du Comité scientifique covid-19, et ce afin d'inciter les Algérien à se faire vacciner contre le Covid.
Favorable au pass sanitaire, le docteur Bitam donne des exemples où il peut être appliqué : "*Les jeunes qui veulent assister à un match de football doivent être munis d'un pass vaccinal, à défaut l'entrée leur sera refusée. On peut également ouvrir les salles des fêtes mais l'entrée est là aussi conditionnée par l'obligation d'avoir un pass vaccinal*".
Le docteur Bitam précise que le "*pass sanitaire doit s'appliquer à tous les rassemblements dans des espaces fermés. En termes d'objectifs, il faut qu'on arrive à au moins 40 % pour un début d'immunité collective qu'on ne peut atteindre totalement qu'à 70 % de la population vaccinée. Si on arrive à vacciner au moins 20 millions d'Algériens d'ici à la fin du mois d'août, ce sera extraordinaire*", avance le scientifique.
"*Si on atteint cette immunité collective, on va pouvoir diminuer substantiellement la courbe épidémiologique, et avoir une situation plus ou moins stable*", projette-t-il.Pour ce faire, la vaccination doit toucher toutes les catégories d'âges, conditionne le professeur Bitam. "*On peut même commencer à vacciner dès l'âge de 12 ans. Parce que si on ne vaccine pas les enfants, on ouvrira une brèche. Si on se contente de vacciner les plus de 50 ans, on n'aura rien fait*", prévient-il.
Même s'il plaide pour la vaccination, le docteur Adel Boudahdir est, lui en revanche, contre l'obligation de la vaccination. "*Je suis pour la liberté individuelle, on sensibilise et on laisse le choix aux concernés. Imposer un pass sanitaire risque de créer un effet inverse à mon avis*", développe-t-il. "*Le ministère de la Santé a multiplié les sites de vaccination. Une stratégie efficace à mon avis pour rapprocher le vaccin au citoyen*", a estimé Dr Boudahdir.

R. R.

VACCINS ANTI-COVID-19

Une étude algérienne confirme leur efficacité

Les quatre vaccins contre le coronavirus, disponibles en Algérie, ont démontré une efficacité immunitaire assez satisfaisante, selon les résultats préliminaires d'une étude menée au CHU de Béni-Messous.
Les résultats préliminaires de l'étude menée au CHU Béni-Messous, sur les quatre vaccins utilisés en Algérie, à savoir le vaccin russe SputnikV, les Chinois Sinopharm et Sinovac et le britannique AstraZeneca, ont démontré une immunitaire satisfaisante.
Selon l'étude citée par le quotidien *El Watan*, les vaccins contre le coronavirus, utilisés en Algérie "*ont fourni une réponse immunitaire satisfaisante pour chaque type de vaccin*". Par conséquent, cela pourra constituer "*une protection contre le Covid-19*", selon la même source. Il s'agit d'une étude qui concerne un échantillon parmi des personnes vaccinées, du milieu hospitalier. Des sérologies ont été proposées avant et après la vaccination, aux personnes vaccinées, objet de cette étude.
Une fois les résultats définitifs de l'étude, initiée par les équipes des services d'immunologie, de l'épidémiologie et de médecine préventive du CHU de Beni-Messous, validés, elle pourra être publiée à l'échelle internationale, ajoute encore le même journal.

Forte affluence des citoyens à la vaccination

Avec la recrudescence inquiétante de l'épidémie du coronavirus en Algérie, le ministère de la Santé a noté, vers la fin de la semaine écoulée, une forte affluence des citoyens à la vaccination.
Selon la même source, la tutelle "*a procédé la semaine dernière, après la réception d'un nombre important de vaccins, à l'ouverture de toutes les structures sanitaires à travers le pays et à l'installation de tentes au niveau des places publiques dans le cadre de la vaccination contre la pandémie*".Ainsi, et après avoir affiché auparavant une réticence aux vaccins, les citoyens ont exprimé leur satisfaction de cette opération de vaccination. Selon la directrice générale du Centre national de pharmacovigilance, ce dernier "*n'a enregistré aucun effet secondaire grave sur la santé publique*".

R. N.

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE À TIZI-OUZOU

La wilaya annonce des mesures strictes

PAR CHAHINE ASTOUATI

La situation épidémiologique est jugée aussi préoccupante, voire alarmante dans plusieurs centres de soins et hôpitaux de la wilaya de Tizi-Ouzou. Les autorités locales ont décidé de prendre de nouvelles mesures pour faire face à ce rebond inquiétant.
La wilaya de Tizi-Ouzou est touché de plein fouet par l'augmentation du nombre des patients gravement atteints de Covid-19 et hospitalisés pour des soins urgents ou intensifs, le nombre d'hospitalisations a plus que doublé dans la wilaya tout au long du mois de juillet.
Ainsi, et dans l'objectif de préserver la santé des citoyens et les prémunir contre tout risque de propagation du coronavirus, les autorités de la wilaya ont décidé des mesures à mettre en œuvre au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus.
Par conséquent, toutes les manifestations culturelles et artistiques rassemblant du public, sont interdites temporairement pour prévenir la propagation du Covid-19, à Tizi-Ouzou, stipule un arrêté signé par le wali Mahmoud Djamaa.
L'arrêté, rendu public mercredi soir, *précise que "dans le cadre des mesures de prévention et de protection contre le danger de la propagation du coronavirus, l'organisation de manifestations, de rencontres, de galas artistiques et de rassemblements culturels est temporairement interdite*".
Cette interdiction prend effet à compter de la date de sa signature (soit hier mercredi), selon le même texte. La décision a été prise suite à l'enregistrement, d'une "*hausse des cas de personnes atteintes par le Covid-19 dans le but de limiter la propagation du virus et de prévenir toute situation délicate*", précise-t-on dans le même document.
A noter qu'un véritable engouement populaire pour la vaccination contre la Covid-19 a été observé au niveau de plusieurs centres de vaccination à Tizi- Ouzou.
Le village Sahel de Bouzeguène, 60 kilomètres à l'est de Tizi-Ouzou, a décidé de prolonger la suspension des visites au village pour prévenir contre la propagation du Covid-19.

Le village Sahel de Bouzeguène ferme ses portes aux visiteurs

Lauréat du concours du village le plus propre de la wilaya, dans son édition 2019, Sahel est devenu la destination phare de nombreux touristes et amoureux de la propreté. Mais face à la recrudescence des cas de contamination au coronavirus, le comité du village Sahel a décidé de maintenir cette suspension des visites.
"*Suite à la situation sanitaire qui est en train de se détériorer, nous informons les admirateurs de notre village, que les visites sont strictement interdites et encore prolongées jusqu'à nouvel ordre*", lit-on dans un communiqué rendu public par le comité du village Sahel.

C. A.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE DE LA WILAYA DE M'SILA
NUMERO D'IDENTIFICATION FISCAL : 408002002028078

MIS EN DEMEURE

- Conformément aux dispositions des articles149 à 152 du décret présidentiel n° 15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .
- Suivant le marché de réalisation visé par la commissions des marchés publics sous le n° 95 du 22 octobre 2020 portant le projet : Etude et réalisation d'une unité secondaire de la protection civile à Magra , qui contient : * **Partie ferme :** Les travaux de la partie ferme à été réalises et réceptionnes .

* **Partie Conditionnelle :** Chauffage centrale,02 Logements de fonction , Loge de gardien type 01 , local chaufferie (4.50 * 4.50), Bâche à eau 30 m3 (G C + E) , Equipement groupe électrogène + Eclairage extérieur + réseau base tension (BT) + La stèle , conclu entre :

*** Service Contractant :** Monsieur : le Wali de la wilaya de M'sila représenté par le directeur de la protection civile , , Monsieur : Ben Khalifa Abdala **D'une part**

*** Co Contractant :** Monsieur : BENFEHIMA NOUREDDINE Entreprise de travaux de construction en tous corps d'état et travaux publics et hydraulique M'sila **D'autre part**

- Vu le visa du contrôleur financier de la fiche d'engagement portant l'engagement juridique du marché sous le n° 1207 du 20 décembre 2020.
- Vu l'ordre de service n° 02 du 11 janvier 2021 relatif au démarrage des travaux de la partie conditionnelle
- Vu l'envoi n° 209 du 17 janvier 2021 et l'envoi n° 372 du 25 janvier 2021 délivrée par le maitre de l'ouvrage , qu'elle à été dirigé au bureau d'étude et recherche (BERM) portants de programmation d'une visite pour l'installation du chantier .
- Suivant la décision n° 01 du 10 février 2021, qui comprend la répartition des crédits de paiement (CP) ouverts (équipement de l'état) pour l'exercice 2021 , il nous avons alloué le montant de **: 3 000 000.00 DA** en TTC pour l'opération .
- Vu l'envoi n° 598 du 14 février 2021 adressée au cocontractant , qui comprend la nécessité de démarrer dans d'autres lots telles que le bâche à eau , loge de gardien , local chaufferie , local groupe électrogène , éclairage extérieur , la stèle , en attendant la décision sur l'ordre de logements de fonction , qui sera déterminé l'ordre d'arrêt des travaux ou non .
- Vu l'envoi n° 859 du 28 février 2021 adressée au cocontractant , qui comprend la nécessité de démarrer dans d'autres lots telles que le bâche à eau , loge de gardien , local chaufferie , local groupe électrogène, éclairage extérieur , la stèle , en attendant que l'on vous fournisse le reste des plans liés au logement de fonction , avec la nécessité de se coordonner avec bureau d'étude .
- Suivant le visa de l'organisme national de contrôle technique de la construction (CTC) sur nouveau plans d'exécution (génie civil) du logement de fonction après la modification de la cage d'escalier en date du : 10 Mars 2021.
- Vu l'envoi n° 1185 du 17 mars 2021 adressée au bureau d'étude et recherche (BERM), qui comprend la préparation de tous les plans (architecture + génie civil) pour chacun des : logement de fonction , réseau de chauffage , loge de gardien en prévision de la séance de travail que vous programmerez à une date ultérieure .
- Vu l'envoi n°1386 et 1387 en date du 31 mars 2021 adressée respectivement à la cocontractant et au bureau d'étude et recherche (BERM) prévoyant notamment une séance de travail au siège de la direction de la protection civile (zone d'activité) M'sila le : 01 avril 2021 , afin de discuter des moyens d'assurer le lancement effectif des travaux dans les meilleurs délais .
- En raison de votre non - respect par le cocontractant à ce qui a été dit en séance de travail et de votre sortie de séance et de votre refus de signer le procès – verbal de sa réunion .
- Vu l'envoi n°1491 du 06 avril 2021 adressée au cocontractant revendeur et incluant votre invitation à contacté le bureau d'étude et recherche (BERM) , afin de prendre tous les plans exécutifs nécessaires pour le projet, en particulier les plans pour les logements , qui ont été visé par CTC du : 10 Mars 2021, et coordination avec le bureau d'étude , avec la nécessité de se rapprocher dans mon service pour signer et cacheter les ordres de services (Arrêt + Reprise) , et c'est le mérite de votre réception de notre d'envoi, afin que nous puissions effectivement nous lance le projet sur terrain .
- Vu l'envoi n°1607 du 19 avril 2021 adressée au cocontractant , qui comprend un mis en demeure n° 01, avec un délai maximum de dix (10) jours , à compter de la date de sa notification de cet mise en demeure par courrier recommandé.
- Vu l'envoi n°1852 du 10 mai 2021 adressée à monsieur le directeur des postes et transports à m'sila , ce qui inclut de s'assurer que la personne concernée a reçu notre courrier .
- Vu l'envoi n°60 du 11 mai 2021 reçu par monsieur le directeur des postes et transports , qui comprend une confirmation de la distribution d'une lettre recommandé .
- En raison de votre non - respect par le cocontractant des délai qui lui sont accordés en mis en demeure n° 01, qui sont estimés à un délai maximum de dix (10) jours , à compter de la date de sa notification de cet mise en demeure par courrier recommandé .
- Vu l'envoi n°8004 du 18 mai 2021 reçu à mes service par la direction générale de la protection civile , ce qui comprend l'invitation du cocontractant pour assister à une séance de travail le : 25 mai 2021, afin d'étudier le contenu du litige .
- Vu l'envoi n°1970 du 19 mai 2021 adressée au cocontractant relatives à l'invitation à déménager et à se présenter personnellement au siège de la direction générale de la protection civile , et il s'agit de une mise à jour de la séance de travail qui se tiendra le : 25 mai 2021 , pour en étudier le contenu du litige de ce projet .
- Vu le rapport d'une notre envoi notification par l'huissier en date du 20 mai 2021 , qui comprend la notification de notre correspondance au cocontractant pour mobilité et la présence personnellement de la direction générale de la protection civile , et il s'agit de une mise à jour de la séance de travail qui se tiendra le : 25 mai 2021 , pour en étudier le contenu du litige existant sur le projet .
- En raison de votre non - respect du cocontractant à ce qui a été indiqué dans l'ordre du jour de la séance de travail tenu le : 25 mai 2021 au siège de la direction générale de la PC pour étudier le contenu du litige .
- Vu l'envoi n°2423 du 13 juin 2021 adressée au cocontractant , qui comprend un mis en demeure n° 02, avec un délai maximum de dix (10) jours , à compter de la date de sa notification de cet mise en demeure par courrier recommandé.
- Vu la séance de travail au siège de la wilaya du : 22 juin 2021 , pour étudier le contenu du litige existant sur le projet .
- Vu l'envoi n°2706 du 10 juillet 2021 adressée à monsieur le directeur des postes et transports à m'sila , ce qui inclut de s'assurer que la personne concernée a reçu notre courrier .
- Vu l'envoi du 11 juillet 2021 reçu par monsieur le directeur des postes et transports , qui comprend une confirmation de la distribution d'une lettre recommandé .
- En raison de votre non - respect par le cocontractant des délai qui lui sont accordés en mis en demeure n° 02, qui sont estimés à un délai maximum de dix (10) jours , à compter de la date de sa notification de cet mise en demeure par courrier recommandé .
- Vu l'article n° 01/08 du marché de réalisation relatif aux conditions de la résiliation du marché.

Afin de contacter le bureau d'étude et recherche (BERM) pour prendre tous les plans exécutifs nécessaires au projet, en particulier les plans de logements de fonction modifiés , qui ont été visé par le CTC du : 10 Mars 2021, et en coordination avec eux afin de l'implantation les lots restantes , avec la nécessité de se rapprocher de mes service pour signer et cacheter les ordres de services (Arrêt + Reprise) , et démarrer les travaux de la partie conditionnelle dans les meilleurs délais .

Et en cas que votre entreprise ne réponde pas à cette mis en demeure et aux délais accordés , les mesures légale en vigueur seront prises à votre encontre et la transaction sera résiliée unilatéralement et sous la responsabilité de votre entreprise .

Midi Libre n° 4302 - Dimanche 18 juillet 2021 - Anep 2116 013 061

République Algérienne Démocratique et Populaire
Wilaya de Ghardaïa – Direction des équipements publics
AVIS D'attribution Provisoire
NIF 000247015005258
Projet : Concours restreins d'architecture d'tude d'un collège B7/200 R a Touzouz - Ghardaia

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant la réglementation des marchés publics modifié et complété.

La Direction des équipements publics de la wilaya de GHARDAIA informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales paru dans les quotidiens nationaux restreint notamment : EL CHIHAB du 09/11/2020 et Midi Libre du 10/11/2020 relatif au projet indiqué ci-dessus.

Après analyse et évaluation des offres en date du 11/07/2021 conformément aux critères du cahier des charges N°38/2020 du 04/11/2020 l'étude a été attribué provisoirement comme suit:

Bureaux d'étude et numéro du NIF	Note de L'offre technique /40	Note de L'offre financière /20	Note d'offre des prèstations/ 80	ToTal	Montant(TTC) d'étude Avant Correction	Montant(TTC) d'étude Après Correction	Délai	OBS
Groupement Archi bat (nebbar Omar et bouattit sofiane) 198421100190630	26.00	20.00	52.91	98.91	7.987.500.00	7.987.500.00	03m	Mieux disant

Tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la publication du présent avis, auprès de la commission Du comité des marchés de la wilaya

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret 15/247 du 16/09/2015 modifie et complété.

NB : conformément à l'article 82 du décret présidentiel cité ci-dessus, les soumissionnaires sont invités à se rapprocher du service contractant pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, au plus des trois (03) jours à compter de la première publication du présent avis.

Midi Libre n° 4302 - Dimanche 18 juillet 2021 - Anep 2116 013 103

MIDI

L'INFO, RIEN QUE L'INFO

MIDI
IT&TELEPHONIE

Une IA empêche les enfants de jouer aux jeux vidéo la nuit

Algérie Télécom

Un mois d'abonnement gratuit pour les nouveaux clients Idoom Fibre

Le groupe Algérie Télécom continue la promotion sur son offre Idoom Fibre, avec des gratuités et un service internet de qualité. En effet, les nouveaux clients bénéficieront d'un mois d'Internet gratuit, lit-on sur la page Twitter du groupe.

Djezzy : Veon annonce la vente de ses parts à l'État algérien

MIDI LIBRE
N° 4302 | Dimanche 18 juillet 2021

Algérie Télécom
Un mois d'abonnement gratuit pour les nouveaux clients Idoom Fibre

Le Groupe Algérie Télécom continue la promotion sur son offre Idoom Fibre, avec des gratuités et un service internet de qualité.

En effet, les nouveaux clients bénéficieront d'un mois d'Internet gratuit, lit-on sur sa page *Twitter*. Une autre surprise attend les nouveaux abonnés d'AT qui profiteront durant leur premier mois d'abonnement d'un haut débit à Internet. Au prix de 4.500 dinars seulement, le pack fibre optique comprend : un modem optique, frais d'installation, ainsi qu'un mois de connexion gratuite. Avec Idoom Fibre, Algérie Télécom vous assure un service internet de très haut débit adapté à vos besoins, des formules d'abonnement allant de 4 jusqu'à 100 Mbps accompagnées de plusieurs services offerts gratuitement.
Ainsi, quatre (4) offres sont disponibles : 4 Mo à 1.600 DA, 10 Mo à 2.599 DA, 20 Mo à 3.999 DA et enfin 100 Mo à 7.999 DA. A noter que les nouvelles offres sont soumises à un engagement de 12 mois.

Le TNA lance la e-billetterie

Le Théâtre national algérien Mahiédine-Bachatarzi (TNA) a lancé récemment la e-billetterie permettant aux spectateurs d'acheter en ligne leurs tickets pour assister aux différents spectacles programmés dans cet établissement culturel.
Le TNA est ainsi le premier organisme culturel à lancer la billetterie électronique, selon son directeur artistique Djamel Guermi. Le TNA a mis en vente les premiers billets électroniques dimanche, pour assister à la représentation *La rue des hypocrites*, une pièce écrite et mise en scène par Ahmed Rezzak, programmée jusqu'au 15 juillet dans le cadre des célébrations du 59e anniversaire de la Fête de l'indépendance et de la jeunesse.
Les spectateurs pourront désormais acheter leurs billets en ligne via carte interbancaire sur le site web du TNA (www.tna.dz), un nouveau mode de paiement inscrit dans le cadre de l'opération de la numérisation du secteur de la Culture et des Arts.

Oppo : accusé de contrefaçon de brevets

Le courant ne passe plus entre Oppo et Nokia. La firme finlandaise vient de déposer une énième plainte contre son concurrent chinois. Oppo est accusé de contrefaçon de brevets. Nokia vient de déposer une plainte sur les marchés européens et asiatiques contre Oppo, pour contrefaçon de brevets SEP et non SEP concernent la connectivité, l'interface et les fonctionnalités de sécurité. Jusqu'à présent les deux constructeurs étaient partenaires. Ils ont, en effet, signé un accord de licence pluriannuel en 2018. Alors que ce contrat est arrivé à terme, Oppo a pourtant continué d'utiliser les brevets de Nokia. Cette dernière a publié une déclaration officielle selon laquelle Oppo a rejeté l'offre de renouvellement du contrat et a donc dû engager des poursuites judiciaires. De son côté, la porte-parole de Nokia estime qu'il existe encore une manière plus constructive de gérer la situation.

Huawei
Des options de paiement numérique en Algérie

Huawei Mobile Services (HMS) et Mondia Pay, fournisseur de paiement numérique de premier plan, ont conclu un partenariat pour fournir aux utilisateurs de Smartphones Huawei des options de paiement sûres et pratiques. publicité.
Ainsi, les utilisateurs d'appareils Huawei peuvent désormais payer de manière transparente sur Huawei AppGallery, et ce, en toute sécurité et de manière pratique.
Les options varient entre paiement de services mensuels, de jeux et d'applications préférées, et ce, à l'aide des services de facturation directe par l'opérateur (DCB).
En effet, cette intégration est le résultat d'un partenariat stratégique qui a été officialisé en septembre 2020.
Il a depuis vu une augmentation de la couverture DCB et des capacités du kit IAP (In-App Purchase) pour les développeurs mondiaux.
Simon Rahmann, P.-dg de Mondia Pay a déclaré : "*Nous sommes extrêmement fiers de notre partenariat continu avec Huawei Mobile Services ; ainsi que d'apporter la technologie de paiement numérique entièrement intégrée de Mondia Pay pour desservir la région Afrique. Nous restons déterminés à fournir des solutions de numérisation et de paiement innovantes. Elles permettent la progression naturelle vers des sociétés sans numéraire dans le reste de l'Afrique*".
Enfin, Adam Xiao, directeur général de Huawei Mobile Services au Moyen-Orient et en Afrique, Huawei Consumer Business Group, a exprimé : "*Ce partenariat renforce notre engagement à déployer la technologie dans le monde entier. Et à fournir aux utilisateurs de Huawei en Algérie et en Tunisie un accès pratique aux services de Huawei Mobile Services.*"

Djezzy : Veon annonce la vente de ses parts à l'État algérien

L'opérateur néerlandais des télécommunications Veon, la maison-mère de la compagnie Omnium Telecom Algérie (Djezzy), a annoncé dans un communiqué, publié jeudi 1er juillet, avoir vendu à l'État algérien l'intégralité de ses actions qu'elle détient au sein de Djezzy.

Veon détient 45.57 % des actions alors que l'État algérien a acheté 51 % des part, en 2014, via le Fonds national d'investissement (FNI) pour la somme de 2,6 milliards de dollars. La multinationale néerlandaise explique les raisons de la vente de ses actions. "*L'exercice de l'option déclenche un processus en vertu duquel une évaluation par un tiers est entreprise pour déterminer la juste valeur marchande à laquelle le transfert doit avoir lieu* ", a affirmé Veon.
Elle a précisé que "*cette étape importante rationalisera davantage les opérations de Veon, permettant une meilleure concentration sur nos marchés principaux*".

OnePlus9 : applis trop lentes !

OnePlus a de nouveau été pris la main dans le sac. Déjà en 2017, le constructeur avait été accusé de tricher avec le OnePlus 5 afin d'optimiser les performances spécifiquement pour les benchmarks. Désormais, c'est son tout dernier flagship, le OnePlus 9 Pro qui est la cible de critiques. Geekbench, un des ténors en matière de benchmarking, a décidé de retirer les résultats du OnePlus 9 et du OnePlus 9 Pro. C'est le site *AnandTech* qui a révélé l'affaire. Le problème, cette fois, provient de performances anormalement basses sur certains tests. Des applications populaires, comme le navigateur Chrome, n'obtenaient tout simplement pas les résultats escomptés par rapport aux autres mobiles avec le même processeur. Le site a découvert que OnePlus a créé une liste noire d'applications qui fonctionnent au ralenti.
Ce mobile utilise le SoC Snapdragon 888 de Qualcomm, qui intègre des cœurs Cortex-X1 et A78 haute performance pour les tâches qui nécessitent beaucoup de puissance, et des cœurs Cortex-A55 basse consommation, plus lents, pour économiser la batterie lors des tâches moins lourdes. *AnandTech* a réussi à déterminer que de nombreuses applications étaient bridées, ayant accès uniquement aux seconds cœurs, d'où les mauvais résultats. Les applications de benchmarking ne sont pas soumises à ces limites, créant de fait des scores qui ne correspondent pas à une utilisation normale de l'appareil.
En clair, le constructeur privilégie l'autonomie sur les performances, ce qui est plutôt surprenant étant donné que la plupart des tests le placent simplement dans la moyenne sur ce point.

Le Wi-Fi à la vitesse de la lumière dans les smartphones avec le Li-Fi

La technologie de communication par la lumière Li-Fi pourrait bientôt être adoptée à plus grande échelle. La startup française Oledcomm vient de présenter une puce Li-Fi intégrable dans un smartphone. Elle permettra de se passer de la clé USB qui était nécessaire jusqu'à présent.
La startup française Oledcomm était présente cette année lors du Mobile World Congress qui s'est tenu à Barcelone pour présenter une nouvelle puce pour les communications sans fil. La firme est connue pour son système de connexion Li-Fi (acronyme de Light Fidelity), une alternative au Wi-Fi qui utilise la lumière plutôt que les ondes radio. Habituellement, les ordinateurs et autres appareils doivent être équipés d'une clé USB spéciale afin de pouvoir se connecter à un point d'accès Li-Fi. Oledcomm a réussi à miniaturiser sa technologie pour créer une petite puce baptisée Gigabit Optical Front End (OFE). Elle intègre une source lumineuse pour l'émission de données (laser VCSEL ou LED), deux photodiodes pour la réception, et un microprocesseur ASIC pour traiter les signaux.
Cette puce offre des débits jusqu'à un gigabit par seconde sur une distance allant jusqu'à cinq mètres. Elle est suffisamment petite pour être directement intégrée au sein des ordinateurs portables, smartphones et tablettes et ainsi permettre une adoption beaucoup plus large du Li-Fi.
Le Li-Fi n'est pas destiné à remplacer le Wi-Fi, mais à être proposé en complément. Selon Benjamin Azoulay, président d'Oledcomm, la firme a pour mission de fournir une connectivité sans fil légère, rapide, sécurisée et saine partout où les ondes radio Wi-Fi/4G/5G ne conviennent pas.
Le Li-Fi fonctionne grâce à un émetteur

placé au plafond qui émet un signal lumineux sous forme de cône, ou directement entre deux appareils à l'instar du Bluetooth. Il se passe complètement d'ondes radio et ne traverse donc pas les murs. Cette limitation physique est mise en avant comme argument de sécurité pour les sites sensibles.

Une IA empêche les enfants de jouer aux jeux vidéo la nuit

Les enfants chinois vont rencontrer de nouvelles difficultés pour des parties nocturnes. Le géant Tencent, qui détient plus de la moitié des parts du marché des jeux vidéo dans le pays, vient d'annoncer de nouvelles mesures. La firme va désormais utiliser un système de reconnaissance faciale baptisé Midnight Patrol directement intégré à ses jeux pour empêcher les mineurs de s'y connecter la nuit. Dans une déclaration sur le réseau social WeChat, Tencent indique mettre en place cette mesure afin que les enfants puissent bien dormir. En 2019, le gouvernement a mis en place une nouvelle réglementation interdisant aux mineurs d'accéder aux jeux vidéo entre 22 h et 8 h, et limitant leur temps de jeu à 90 minutes par jour. Tencent va donc automatiquement activer la reconnaissance faciale pour tous les comptes adultes qui dépassent un certain temps de jeu nocturne. Leur visage est alors comparé à une base de données et, s'il s'agit d'un enfant, l'accès au compte est automatiquement bloqué.

Le ventilateur connecté pour un été plus frais

S'il y a bien quelque chose qui nous agace lorsque l'on possède un ventilateur classique, c'est de se lever à chaque fois pour diminuer ou augmenter la vitesse des pales. Cela pourrait vite faire partie du passé grâce au Xiaomi Mi Smart Standing Fan 2 lite. En effet, ce dernier peut être connecté à l'écosystème de votre maison. C'est-à-dire, qu'une fois connecté à un appareil à l'aide du Bluetooth, vous pourrez lui demander de changer la vitesse, de s'allumer ou encore de séteindre à une heure donnée. Vous pourrez compter sur 7 pales pour rafraichir l'air de la pièce (ventilation jusqu'à 15 mètres) à plusieurs niveaux d'intensité, pratique lorsque l'on souhaite rafraîchir de grandes pièces.
En ce qui concerne la partie interaction, vous aurez donc le choix de contrôler le Mi Smart Standing Fan 2 lite à l'aide de votre smartphone avec l'application Mi Home. En bref, vous aurez là un ventilateur connecté qui viendra vous apporter confort et fraîcheur. Ce dernier est de plus très économe !

Pazzi ouvre le premier restaurant robotisé à Paris

Après 7 années de recherche et développement et 5 brevets déposés, Cyril Hamon et Sébastien Roverso ouvrent le premier restaurant robotisé au monde ! Avec ce projet, ils ambitionnent de permettre à tous d'accéder à des pizzas de qualité, abordables et disponibles à toute heure préparées par un pizzaiolo unique en son genre : un robot. Pour sélectionner leur pizza, les clients sont invités à se diriger vers les bornes du restaurant autonome ou commander sur une web app par Internet. La commande est ensuite envoyée à Pazzi, le pizzaïbot, doté d'une intelligence artificielle développée par 30 experts, ingénieurs et développeurs, qui lui permet de tout réaliser : déplacer et aplatir la pâte fraîche, étaler la sauce, déposer les ingrédients, cuire puis mettre en boite recyclée et découper la pizza.

Ce nano-tricot dessale l'eau de mer à 99 % en quelques minutes

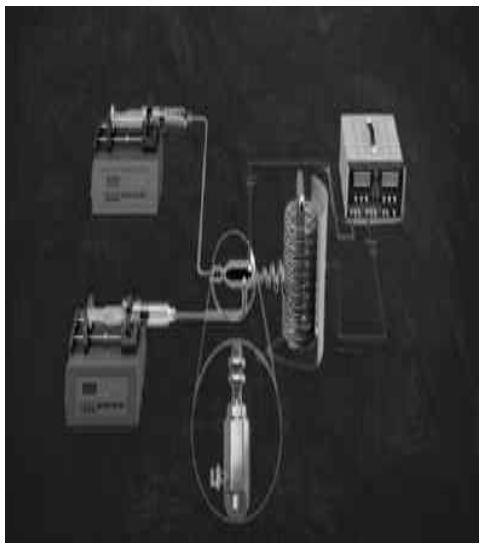

Depuis des décennies déjà, la communauté scientifique cherche sans relâche le meilleur moyen de dessaler une partie des 71 % d'eau de mer de notre planète. Les chercheurs de l'Institut de l'Ingénierie civile et de la technologie du bâtiment viennent ainsi viennent de dévoiler un système de désalinisation de l'eau de mer particulièrement efficace. Leur idée : créer une structure très hydrophobe. Les chercheurs ont eu une idée toute simple : il suffit de transférer l'eau… sans la faire passer par la membrane. Pour résoudre ce qui ressemble à une contradiction, ils ont introduit une part de l'autre technique de désalinisation : l'évaporation. Ils ont conçu leur structure de façon à ce que le maillage soit trop serré pour les molécules d'eau : elles restent donc coincées. Les chercheurs appliquent ensuite une différence de température; l'eau va s'évaporer, et traverser la membrane sous forme de vapeur avant de se recondenser de l'autre côté. Le gaz, incapable de subir cette transformation, reste de l'autre côté et on obtient donc de l'eau douce.

Une application pour protéger les yeux des enfants face aux écrans

Avec la crise sanitaire, les équipes créatives du studio Highlab ont développé le moyen de nous protéger du temps d'écran croissant. Avec cette augmentation du temps d'écran, se sont intensifiés les risques de troubles oculaires, surtout chez les plus jeunes.
C'est pour résoudre ce problème que le studio Highlab annonce le lancement de son application - Eyes Keeper - qui contraint les enfants à respecter une distance raisonnable pour regarder l'écran de leur tablette ou smartphone. Que ce soit pour regarder une vidéo, jouer, lire… si cette distance n'est pas respectée, Eyes Keeper le détecte et floute l'image jusqu'à ce que la distance minimale soit à nouveau respectée. Tous les enfants, même ceux qui n'ont pas de trouble de la vision, peuvent ressentir des inconforts : vision floue, fatigue oculaire, picotements des yeux et maux de tête lorsqu'ils passent du temps trop près d'un écran. La volonté du studio est de proposer un environnement contrôlé dans lequel les parents peuvent choisir les applications utilisables par leur enfant.

La nouvelle enceinte Sony à porter autour du cou

Profiter d'un son clair et limpide sans avoir à porter d'écouteurs, et sans déranger ses collègues et sa famille pour autant. C'est la promesse de Sony avec sa nouvelle enceinte Bluetooth SRS-NB10. Conçu pour reposer directement sur les épaules, le périphérique permet de bénéficier d'une qualité sonore optimale et portative, parfait pour écouter la musique et participer aux réunions en visioconférence. Contrairement aux modèles classiques, la SRS-NB10 se place au plus près des oreilles de son utilisateur, et dispose d'une enceinte à large bande orientée vers le haut dans le but de diriger le son précisément vers les oreilles. Concrètement, le son est directement envoyé dans les oreilles, offrant un rendu clair à son porteur, tout en restant inaudible par les autres personnes présentes dans la pièce. Côté autonomie, la marque indique jusqu'à 20 heures de musique avec une seule charge. En cas de panne, le constructeur japonais assure qu'il est toutefois possible de gagner jusqu'à 1 heure d'autonomie en seulement 10 minutes de recharge grâce à son port USB-C.

KHENCHELA, ÉRADICATION DE L'HABITAT PRÉCAIRE

1.661 logements publics locatifs attribués

A l'occasion de la célébration du 59e anniversaire de la fête de l'indépendance, un total de 1.661 logements publics locatifs (LPL) ont été distribués à leurs bénéficiaires à travers plusieurs communes de la wilaya de Khenchela.

Le wali, Ahmed Bouzidi, a, dans ce contexte, présidé dans la salle des conférences du siège de la wilaya, une cérémonie de remise symbolique de 167 clés d'unités de type LPL, faisant partie du projet de 2.000 logements Cosider réalisés sur la route de Baghai, au chef-lieu de wilaya. Le wali a présidé également d'autres opérations de remise de clés de 636 LPL, dans la commune d'Aïn-Touila, 654 unités dans la localité de Chechar ainsi que 204 autres logements à El-Hamma.

Pas moins de 280 décisions d'aides aux logements ruraux ont, durant la même journée, été attribuées également à leurs bénéficiaires, originaires de différentes communes de la wilaya, a indiqué l'*APS*, ajoutant que les autorités locales ont également procédé, à cette occasion, à la distribution de 80 actes d'attribution de lots de terrain dans des lotissements sociaux à Remila, en plus de la distribution d'actes de vente sur plan à leurs bénéficiaires dans le cadre d'un quota de 500 logements promotionnels aidés (LPA) dans les communes de Kaïs, Bouhmama et Taouzianet.

En présence des souscripteurs ayant bénéficié de décisions de pré-affectation de logements publics locatifs dans le cadre du projet de 2.000 unités allouées à la ville de Khenchela, et d'autres projets en cours de réalisation à travers différentes communes de la wilaya, M. Bouzidi a, dans son allocution prononcée, assuré que "*la remise des clés se poursuivra au cours des prochains mois, en fonction des taux d'avancement des travaux des différents quotas concernés par la distribution*" et il a également donné des instructions aux responsables du secteur local de l'habitat et ceux de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) en vue de "*procéder à un suivi quotidien des différents projets afin d'accélérer l'achèvement des opérations de raccordement aux différents réseaux et assurer la distribution de logements publics locatifs ainsi que les logements promotionnels aidés au plus tard avant la fin de l'année en cours*".

Par ailleurs, M. Bouzidi a souligné que la "*joie des citoyens en ce jour cher à tous les Algériens, traduit la volonté de l'État de poursuivre ses engagements visant à répondre aux préoccupations des citoyens, notamment des catégories vulnérables et des citoyens vivant dans des zones reculée*", rappelant que "*ces programmes de logements seront accompagnés des structures éducatives et sanitaires nécessaires, ainsi que la réalisation des travaux d'aménagement extérieur pour un budget estimé à 3,53 milliards DA*".

Les bénéficiaires de logements publics locatifs ont, de leur côté, exprimé à l'*APS* leur joie d'avoir reçu les clés de leurs habitations et mettre fin au problème de la location coûteuse auprès des particuliers.

B. M.

ORAN, CENTRE DES CONVENTIONS MOHAMED-BENAHMED

Première édition du Salon national des métiers d'hôtellerie

La première édition du Salon national des métiers d'hôtellerie qui a pris fin, jeudi 1er juillet au centre des conventions Mohamed-Benahmed d'Oran, a drainé quelque 8.000 visiteurs de différentes wilayas dans l'ouest du pays, ont indiqué les organisateurs.

Parmi "*les visiteurs on retrouve des gérants d'établissements hôteliers venus prendre connaissance des produits d'artisanat ayant trait à l'hôtellerie*", a indiqué le directeur de la chambre locale d'artisanat et des métiers, Khalid Tahraoui.

Organisée sous le slogan "L'artisanat s'adapte à la diversité des projets hôteliers", cette édition a connu une importante affluence sur les produits naturels d'entretien de la forme utilisés dans les stations thermales, les fournitures d'ameublement dont les matelas, outre l'habit traditionnel et les fromages confectionnés de manière traditionnellement.

La manifestation, qui devait s'achever mercredi 30 juin, a été "*prolongée d'une journée pour permettre aux artisans de commercialiser leurs produits*", a indiqué le même responsable, précisant que la "*chambre d'artisanat et des métiers d'Oran envisage de signer un accord avec le gérant d'un hôtel à Oran pour aménager une salle pilote au niveau de son établissement qui sera équipée de fournitures diverses fabriquées localement par des artisans*". Cette édition, organisée à l'occasion de la Journée nationale du tourisme, a porté sur divers domaines de l'artisanat liés à l'hôtellerie, tels que les équipements de restauration et d'hôtellerie, l'ameublement, les tapis, les décorations en céramique, la poterie, le cuivre, les huiles, le savon naturel, des produits alimentaires, notamment des sucreries, le miel, les dérivés de dattes et les fromages traditionnels.

Cette exposition a été supervisée par la chambre d'artisanat et des métiers avec la direction du tourisme, de l'artisanat et du travail familial de la wilaya d'Oran.

APS

OUARGLA

Attribution de 1.108 nouveaux logements

1.108 unités de différentes formules d'habitat ont été attribuées samedi dans la wilaya d'Ouargla, dans le cadre des festivités célébrant la double fête de l'Indépendance et de la Jeunesse. L'opération a porté sur l'attribution de 419 aides à l'habitat rural, réparties entre les communes de Sidi-Khouiled, Aïn el-Beïda, Hassi-Benabdallah et N'Goussa, et 689 lots de terrains destinés à l'auto-construction dans le cadre des lotissements sociaux dans la commune d'Ouargla. 700 logements de la formule location-vente, dans le cadre du programme de l'Agence d'amélioration et de développement du logement (AADL), seront attribués prochainement. S'agissant des lotissements sociaux, les travaux d'aménagement et de viabilisation (raccordement aux réseaux divers) concernant les 689 lots précités sont finalisés et les services communaux et de l'urbanisme ont été instruits pour accélérer les procédures de délivrance des permis de construire aux bénéficiaires, en attendant la finalisation des procédures pour les 3.000 lots restants et l'attribution de leurs titres d'attribution.

ORAN

3 % de la population vaccinée contre le Covid

Pas plus de 3 % de la population ciblée par la vaccination dans la wilaya d'Oran a été vaccinée depuis le lancement de la campagne de vaccination le 2 février 2021.

Sur une population ciblée estimée dans la wilaya d'Oran à plus de 1.180.000 personnes, sur une population globale de 2.188.400 habitants, seulement 35.345 ont été vaccinées depuis le début de la campagne, révèle ce document qui présente un bilan de la vaccination jusqu'au 24 juin. La wilaya d'Oran a reçu depuis le début de la campagne de vaccination 46 333 doses de vaccin, soit 3.975 doses du vaccin russe Spoutnik, 1.860 doses du vaccin chinois Sinopharm, 21.550 doses du vaccin anglo-suédois AstraZeneca, et enfin 18.948 doses du vaccin chinois Sinovac.

La DSP d'Oran a mobilisé 50 centres de vaccination dans les policliniques et centres hospitaliers, note-t-on de même source, ajoutant que la campagne de vaccination sans rendez-vous, au chapiteau de Tahtaha à M'dina J'dida, a drainé 1.863 personnes. Un chapiteau a été installé au début du mois de juin à la place Tahtaha à Médina J'dida, pour faire bénéficier un maximum de personnes, notamment celles qui ne sont pas inscrites ni sur la plateforme numérique ni sur les registres des policliniques.

APS

ADMINISTRATION CENTRALE DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE

Vers de nouvelles méthodes de travail pour améliorer la performance

Le ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar, a appelé les cadres du ministère à trouver de nouvelles méthodes de travail permettant d'améliorer la performance de l'administration centrale et des différents services locaux afin de créer un climat d'affaires serein et relancer l'investissement , a indiqué un communiqué du ministère.

PAR RIAD EL HADI

Ces instructions ont été données lors d'une série de rencontres tenues par le ministre du 10 au 15 juillet avec le personnel, les cadres et les responsables des différentes directions et structures centrales du ministère en vue de prendre connaissance des divers dossiers et des difficultés rencontrées dans l'accomplissement de leurs missions ainsi que l'évaluation de la situation du secteur, précise la même source.
Zeghdar a mis l'accent sur "*l'importance et le rôle majeur du secteur de l'industrie dans le développement et la diversification de l'économie nationale*", insistant sur la nécessité de la relance.
Le ministre a appelé à ce propos le personn "*conjuguer les efforts pour mettre en œuvre les réformes tracées et remédier aux lacunes et aux insuffisances enregistrées*".
Il a en outre appelé les cadres du ministère à trouver de nouvelles méthodes de travail permettant d'améliorer la performance de l'administration centrale et de ses différents services locaux afin de créer un climat d'affaires serein et relancer l'investissement générateur de richesses.
Il a par ailleurs souligné la "*nécessité de la numérisation de tous les mécanismes de fonctionnement du ministère et de généraliser en urgence l'usage des technologies de l'information et de la communications modernes pour une gestion transparente et intègre des dossiers d'investissements publics et privés*".
Il a également rappelé les "*priorités actuelles du secteur et la nécessité de préserver le tissu industriel et les postes d'emploi, notamment en cette conjoncture sanitaire difficile induite par la pandémie de Covid-19*".
Au terme de ces réunions, Zeghdar a donné des instructions et des orientations pour assurer la "*bonne marche du secteur et garantir la célérité et la rigueur dans le traitement des dossiers*". Selon la même source, il sera procédé à l'installation d'un groupe de travail pour examiner les propositions soumisses par les cadres du ministère afin d'actualiser et d'enrichir les grandes lignes du plan d'action du secteur dans le cadre du plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du président de la République.

R. E.

PROJETS MINIERS

Programme pour la concrétisation rapide des différents projets

Le ministre de l'Énergie et des Mines, Mohamed Arkab, a mis l'accent sur la nécessité d'arrêter un programme et un plan d'action pour concrétiser, dans les plus brefs délais, les différents projets miniers, notamment celui de Ghar-Djebilet, a indiqué un communiqué du ministère.
Arkab a rencontré, au siège du ministère, les "*cadres du secteur minier, en présence du directeur général des mines (DGM), du directeur général du groupe Manadjim El Djazair (Manal), du président de l'Agence nationale des activités minières (Anam), et du chef du projet d'*exploitation minière artisanale de l'or", a précisé le communiqué.
Lors de cette rencontre, poursuit la même source, il a été "*question d'aborder les nombreux dossiers relatifs à des projets structurants programmés au titre de la mise en œuvre de grands projets miniers, qui constituent une préoccupation nationale et un choix stratégique, au vu des richesses naturelles et des ressources minérales importantes que recèle notre pays, selon une vision dynamique qui intègre toutes les différentes composantes de recherche, d'exploration, d'exploitation et de valorisation, afin de diversifier l'économie nationale, créer de la richesse, satisfaire les besoins de la nation en matières premières, exporter le surplus, et créer des postes d'emploi*". Dans ce sillage, Arkab a souligné "*la nécessité d'élaborer un programme et un plan d'action pour concrétiser dans les plus brefs délais les différents projets miniers, notamment celui de Ghar-Djebilet, ceux de phosphate, de plomb, de zinc et de barytine, ainsi que ceux de mines de manganèse*". Le ministre a également suivi un exposé sur le projet d'exploitation minière artisanale de l'or en général et l'opération d'extension de ce projet.

R. E.

NOUVEAU PLAN DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT

Un patrimoine précieux à protéger

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hemdani, a annoncé l'application à partir de la semaine prochaine d'un nouveau plan de lutte contre les incendies de forêt, reposant sur la vigilance et l'action de proximité.
S'exprimant lors d'une réunion consacrée au débat de la stratégie nationale de lutte contre les incendies, Hemdani a assuré qu'une "*série de mesures urgentes sur le terrain pour protéger la richesse forestière allait être prise, dès dimanche prochain, en association avec toutes les parties concernées y compris la société civile et les citoyens*". Le ministre a souligné, en outre, que le "*caractère criminel des récents incendies de forêts exige en plus de la mobilisation immédiate des groupes régionaux des services de forêts, l'Association des chasseurs et des habitants ruraux et ceux résidant à proximité des forêts, les Scouts musulmans algériens (SMA) et les associations*".
Ces mesures seront susceptibles d'augmenter le niveau de vigilance et de prévention contre les feux, d'alerte en temps réel et d'identification des auteurs.
Il sera également question, selon le ministre, d'une "*révision du système d'intervention, y compris les appareils de contrôle entre autres équipements*".
Le ministre a dévoilé, en outre, des tentatives "*délibérées*" de mettre le feu aux forêts de Baïnem (Alger) et Chréa (Blida) entre autres, précisant que la "*lutte contre ce genre d'actes criminels exige une présence permanente sur le terrain et un contrôle rigoureux*".
S'agissant des indemnisations, Hemdani a assuré que les "*sinistrés des incendies de forêt seront pris en charge à travers le fonds du secteur en nature, pour permettre la relance de l'activité agricole*".
Selon le bilan actualisé du ministère de l'Agriculture, 8.946 hectares de forêt ont été dévastés par les incendies à l'échelle nationale, dont 261 foyers enregistrés dans la wilaya de Khenchela où les feux de forêt ont ravagé 8.245 hectares, soit 92 % de la superficie globale dévastée, y compris pour les arbres fruitiers.
Les participants à la réunion parmi les cadres de la direction générale des forêts, les membres de la société civile, les SMA et experts ont insisté sur l'importance "*d'adopter des techniques scientifiques pour détecter les actes criminels qui risqueraient de menacer la sécurité des forêts, à l'instar de l'utilisation des satellites et des drones de contrôle*", soulignant l'impérative "*modernisation des équipements d'extinction des feux, notamment les avions bombardiers d'eau*".

R. E.

CUBA

De nombreux pays appellent à la non-ingérence US

La situation à Cuba où de nombreuses manifestations violentes ont lieu depuis dimanche a suscité la réactions de nombreux pays qui ont appelé à la non-ingérence étrangère dans les affaires internes de l'île caribéenne, dénonçant notamment le soutien des États-Unis aux mouvements de contestation.

L'Iran, par la voix du porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Saeed Khatibzadeh, a accusé les États-Unis d'ingérence dans les affaires intérieures de Cuba.
"*Alors que les États-Unis sont principalement responsables des nombreux problèmes du peuple cubain, ils expriment maintenant leur soutien aux manifestations à Cuba*", a dénoncé mardi soir dans un communiqué le responsable iranien.
Il accuse Washington de "*chercher à s'ingérer dans les affaires intérieures du pays*", exprimant la solidarité de son pays, également sous le coup de sanctions, avec le peuple et le gouvernement de Cuba. Lundi, le Président argentin, Alberto Fernandez, a exigé la levée de l'embargo contre Cuba qu'il a qualifié d'"*inhumain*" et a rejeté une éventuelle intervention étrangère pour régler les conflits politiques internes.
"*Il n'y a rien de plus inhumain dans une pandémie que de bloquer économiquement un pays*", a déclaré le Président dans une interview à *Radio 10,* estimant que "*celui qui souffre n'est pas un gouvernement, mais la société*". De son côté, la Russie a également mis en garde contre toute "*ingérence étrangère*" dans la crise qui secoue Cuba. "*Nous considérons comme inacceptable toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures d'un État souverain et toute autre action destructrice qui favoriserait la déstabilisation de la situation sur l'île*", a indiqué dans un communiqué le ministère russe des Affaires étrangères.
"*Nous sommes convaincus que les autorités cubaines prennent toutes les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre public dans l'intérêt des citoyens du pays*", a ajouté Moscou, disant "*suivre de près l'évolution de la situation à Cuba et aux alentours*".
Les manifestations ont éclaté spontanément dans plusieurs villes dimanche, alors que Cuba traverse une crise économique, avec des pénuries chroniques d'électricité, de nourriture et de médicaments.
La Havane, sous sanctions américaines depuis 1962, a imputé ces manifestations de mécontentement à Washington, qui poursuit une "politique d'étranglement économique pour provoquer des troubles sociaux".
"*Il s'agit d'une tentative délibérée, cruelle et opportuniste de profiter des conditions générées par la pandémie pour tenter d'étouffer notre économie*", a dénoncé, mardi, lors d'une conférence de presse le ministre cubain des Affaires étrangères, Bruno Rodriguez.
Un "*tel comportement irresponsable pourrait avoir des implications négatives pour la région, et même pour l'intérêt national des États-Unis*", a estimé M. Rodriguez, invitant le Président américain Joe Biden et son gouvernement à écouter en premier lieu leurs propres citoyens, qui se tiennent principalement et systématiquement contre le blocus (contre Cuba).

AFGHANISTAN

Un journaliste de Reuters tué

Le journaliste de *Reuters* Danish Siddiqui a été tué vendredi alors qu'il couvrait un affrontement entre les forces de sécurité afghanes et des combattants talibans près d'un poste frontière avec le Pakistan.
Les forces spéciales afghanes tentaient de reprendre le principal marché de Spin Boldak lorsque le journaliste et un officier afghan de haut rang ont été abattus dans ce qu'ils ont décrit comme des tirs croisés de talibans, a déclaré le commandant à *Reuters*.
Depuis le début de la semaine, Danish Siddiqui était intégré en tant que journaliste aux forces spéciales afghanes stationnées dans la province de Kandahar, dans le sud du pays, et couvrait les combats entre les commandos afghans et les talibans.
"*Nous cherchons de toute urgence à obtenir davantage d'informations, en collaboration avec les autorités de la région*", ont déclaré Michael Friedenberg, président de *Reuters*, et Alessandra Galloni, rédactrice en chef de l'agence, dans un communiqué.
"*Danish était un journaliste exceptionnel, un mari et un père dévoué, et un collègue très apprécié. Nos pensées vont à sa famille en ce terrible moment.*"
Le journaliste avait annoncé à *Reuters* avoir été blessé au bras par des éclats d'obus plus tôt dans la journée de vendredi alors qu'il réalisait un reportage sur l'affrontement.
Il avait été soigné et se rétablissait lorsque les talibans se sont retirés des combats à Spin Boldak.
Il "*discutait avec des commerçants au moment où les talibans ont attaqué à nouveau*", a indiqué le commandant afghan. *Reuters* n'a pas pu vérifier de manière indépendante les détails de la reprise des combats décrits par le responsable militaire afghan, qui a demandé à ne pas être identifié avant la déclaration du ministère afghan de la Défense.
Danish Siddiqui faisait partie de l'équipe de photographes de *Reuters* qui a remporté le prix *Pulitzer 2018* de la photographie de reportage pour avoir couvert la crise des réfugiés rohingyas.
En poste chez *Reuters* depuis 2010, Danish Siddiqui a notamment contribué à couvrir les guerres en Afghanistan et en Irak, la crise des réfugiés rohingyas, les manifestations de Hong Kong et les tremblements de terre au Népal.

Agences

MALI

Huit terroristes abattus dans le sud du pays

8 terroristes ont été tués dans le sud du Mali lors d'une offensive de l'opération Keletigui dans la nuit de jeudi à vendredi, ont annoncé vendredi les Forces armées maliennes (FAMa) dans un communiqué. *"Dans la nuit du 15 au 16 juillet 2021, aux environs de 23h40, lors d'une offensive de l'opération Keletigui, les FAMa ont tué huit terroristes dans le secteur de Tièrè, dans la région de Koutiala",* a précisé l'armée malienne. Au cours de cette offensive, les FAMa ont récupéré huit pistolets mitrailleurs, un lance-roquette, des postes radios talkie-walkie et d'importants lots de matériel. Elles ont déploré un blessé. *"Les ratissages se poursuivent dans les forêts de ladite zone contre les éventuels sanctuaires des groupes terroristes"*, a indiqué le communiqué de l'armée malienne.

Agences

FOOTBALL, CHAMPIONNAT DE LIGUE 1

L'Entente sur du velours

L'ES Sétif évoluera sur du velours à l'occasion de la réception de la JS Saoura, pour le compte de la 32e journée du championnat de Ligue 1 de football, alors que la JS Kabylie affrontera en déplacement le CS Constantine dans un duel qui s'annonce disputé de part et d'autre.

PAR MOURAD SALHI

Incapable de s'imposer lors de ses trois derniers matchs, l'Entente n'aura plus droit à l'erreur dans la course au titre, d'autant que ses concurrents directs restent aux aguets. Largement dominée par le Mouloudia d'Oran (4-0), lors de la précédente journée, l'ESS aura fort à faire lors de ce rendez-vous à domicile face aux gars de la Saoura qui ne lâchent rien même à l'extérieur. Le club phare de la capitale des Haut-Plateaux tentera de profiter de l'avantage du terrain pour renouer avec la victoire. Les difficultés financières dans lesquelles se trouve le club depuis plusieurs mois, commencent à influer négativement sur le rendement des joueurs. En face, la JS Saoura veut profiter de cette situation pour empocher la totalité des points qui lui permettraient de rester en course pour le titre. Le club phare de Béchar, qui reste sur une victoire en déplacement à Bordj-Bou-Arreridj, tentera de confirmer aujourd'hui à Aïn-Fouara.

A l'est du pays, le CS Constantine (8e, 47 pts), accroché chez lui par l'USB, recevra sur ses bases du stade Ramdane-Benabdelmalek le finaliste malheureux de la Coupe de la Confédération, la JS Kabylie (9e, 46 pts), dans un match qui s'annonce âprement disputé. Les Canaris, qui n'ont pas bénéficié de repos cette saison, en raison de leur participation à la Coupe de la Caf, auront du mal à terminer l'exercice. Avec 4 matchs de retard et une finale de la Coupe de la Ligue, face au NC Magra, prévu le 31 juillet au stade du 5-Juillet, la suite du chemin s'annonce compliquée pour la JSK.

Pour le match d'aujourd'hui, l'entraîneur des Canaris, Denis Lavagne, est attendu comme d'habitude à faire tourner l'effectif. Les Sanafir sous la houlette de l'entraîneur Miloud Hamdi, qui restent sur 2 contre performances, espèrent renouer avec la victoire pour se rapprocher du peloton de tête.

C'est un match à 6 points entre deux formations qui aspirent à terminer la saison en beauté avec à la clé une honorable place sur le podium. Jusque là rien n'est encore joué et les deux équipes peuvent prétendre à une place sur le podium. Au stade du 20-Août-1955 d'Alger, l'Olympique Médéa (7e, 48 pts) sera certainement mise à rude épreuve par le NA Hussein-Dey (16e, 33 pts), qui semble retrouver des couleurs, en alignant mercredi à Tizi-Ouzou face à la JS Kabylie (1-1) un 3e match sans défaite.

Une victoire du Nasria permettrait aux joueurs de l'entraîneur Abdelkader Iaïche de se rapprocher du maintien, au moment où l'OM va aborder ce rendez-vous avec l'intention de confirmer sa victoire face à la JSM Skikda (3-0) et rester en contact avec le podium.

M. S.

SAISON 2021 - 2022 DE LA LIGUE 1

Le coup d'envoi prévu en octobre

Le vice-président de la Fédération algérienne de football (Faf) et président de la commission du football professionnel le docteur Yacine Benhamza, a déclaré vendredi que le coup d'envoi de la saison 2021-2022, devait être donné "*durant la deuxième quinzaine d'octobre. L'actuel exercice a démarré en novembre. Pour la prochaine saison nous avons consulté des techniciens et des gens du corps médical, pour savoir quelle période de repos accorder aux clubs. Nous avons des propositions, et nous comptons bien entamer la nouvelle saison avant novembre, soit durant la deuxième quinzaine d'octobre*", a indiqué Benhamza, sur les ondes de la radio nationale. La commission du football professionnel, a tenu mardi sa deuxième réunion, sous la présidence du docteur Yacine Benhamza, avec plusieurs points à l'ordre du jour, notamment la situation actualisée du championnat de Ligue 1 professionnelle saison 2020-2021, ainsi que la préparation et l'organisation de la saison 2021-2022. Comme première décision, la LFP a annoncé jeudi l'arrêt définitif du championnat de la réserve.

"*Nous avons des propositions concernant la Coupe d'Algérie ou la Coupe de la Ligue. Ce sera difficile de programmer la Coupe d'Algérie, d'autant que les championnats des divisions inférieurs sont à l'arrêt. Nous devons étudier aussi la possibilité de jouer la Coupe de la Ligue. Il y aura également la nécessité de trouver des solutions concernant la programmation pour les clubs engagés dans les compétitions africaines interclubs. Nous ferons en sorte que la saison 2021-2022 se termine avant juillet*", a-t-il ajouté.

Un championnat à 18 clubs ou 2 groupes de 9

Concernant la formule de compétition envisagée en vue de la saison prochaine, le numéro 2 de l'instance fédérale a souligné que deux propositions seront soumises aux membres du Bureau fédéral, lors de la prochaine réunion statutaire. "*Notre objectif est de mettre en place une formule allégée. Il y a donc cette formule avec un championnat à deux groupes de 9 clubs chacun, qui a certainement des avantages, puisque le nombre de matches sera réduit à 16 jounées au total, en plus des play-offs. L'autre proposition consiste à mettre en place un championnat classique à 18 clubs, avec 34 journées, et un calendrier plus long. La décision finale reviendra au bureau fédéral qui se prononcera sur la formule. Dans le cas où le BF viendrait à retenir la première proposition, elle sera soumise aux membres de l'assemblée générale*".

Par ailleurs, Yacine Benhamza a indiqué qu'une pré-liste de 8 clubs, a été envoyée à la Confédération africaine de football (Caf), pour "*disputer potentiellement*" la prochaine édition de la Ligue des champions et la Coupe de la Confédération : "*Nous avons envoyé, dans le respect des délais, une pré-liste de 8 clubs, qui joueront potentiellement les compétitions interclubs la saison prochaine*".

Concernant l'actuelle saison footballistique, qui va aller à son terme, le vice-président de la Faf a souligné que la priorité est d'atteindre la 35e journée d'ici au 31 juillet.

"*Nous avons demandé d'apurer les matchs en retard, notamment ceux de la JS Kabylie, pour mettre à jour le calendrier. Notre priorité et d'atteindre la 35e journée d'ici le 31 juillet. Il y a le problème de la date de la finale de la Coupe de la Ligue, nous espérons qu'elle se jouera avant la fin du mois, une manière de connaître le premier représentant en Coupe de la Confédération. Nous avons prévu tous les scénarios et nous avons mis en place une sous-commission pour formuler toutes les propositions possibles*". Enfin, Benhamza n'a pas écarté l'idée de revenir à une formule d'un championnat à 16 clubs, dès la saison 2022-2023.

COUPE FÉDÉRALE DAMES
TOURNOI FINAL

Le MTS et le GSC confirment

Le MT Sétif et le GS Cosider ont enchaîné avec une seconde victoire de suite dans le tournoi final de la Coupe fédérale de basketball (dames), vendredi, à la salle omnisports de Tipasa, à l'occasion de la deuxième manche de la compétition.

Premières à se présenter sur le parquet, les filles du MTS ont survolé le derby des Hauts-Plateaux en étrillant le RC Bordj Bou Arréridj sur le score sans appel de 81 à 31.

Dans l'autre derby, de la capitale cette fois-ci, les basketteuses du GSC ont pris le meilleur sur leurs homologues du DNRB Staouéli (66-39). À la suite de ces résultats, le MTS et le GSC restent au coude à coude, en partageant la première place, avant la grande explication prévue ce samedi, à 17h, entre les deux coleaders.

Le vainqueur de ce match au sommet, aux allures de finale, remportera le tournoi et aura l'insigne honneur de représenter l'Algérie aux niveaux africain la saison prochaine, alors que le perdant disputera la compétition arabe.

LE VIAGER

21h00 W9

Le docteur Galipeau ausculte l'un de ses plus anciens patients, 59 ans. Certain qu'il ne passera pas l'hiver, il lui conseille de profiter pleinement de la vie. Il lui suggère de céder sa maison de Saint-Tropez en viager. Il songe à en faire profiter son frère Émile. Or, les années passent et le vieil homme ne trépasse toujours pas. Son docteur de frère a beau sans cesse lui jurer que le décès est imminent, Émile commence à voir rouge

MÈRE TERESA DE CALCUTTA

21h00 C8

L'aventure exceptionnelle de mère Teresa, petite Albanaise née dans une famille pauvre, devenue, au fil des années, le symbole universel de la charité... Anjezë Gonxhe Bojaxhiu, en religion mère Teresa, canonisée par l'Église catholique comme sainte Teresa de Calcutta, est une religieuse catholique albanaise naturalisée indienne, missionnaire en Inde, Prix Nobel de la paix en 1979.

LES AVENTURES DE SPIROU ET FANTASIO

21h00 2

L'infâme et peu scrupuleux Zorglub veut inventer une machine qui lui permettra de contrôler l'humanité. Bref, il veut devenir le maître du monde. Les premiers essais sont peu concluants : Zorglub décide alors de faire enlever le comte de Champignac, un inventeur aussi génial qu'excentrique pour que celui-ci trouve une solution. Ayant eu vent de l'affaire, Fantasio, un journaliste en mal de scoop et Spirou, groom dans un palace, partent à la recherche du comte.

HUDSON ET REX

21h00 3

Denny MacPherson revient dans sa ville natale pour un concert avec son groupe Wayward. Le lendemain, il est retrouvé mort sur une plage. Charlie Hudson oriente ses soupçons vers Robert, le frère du jeune homme, à cause d'une dispute qu'ils ont eu la veille. Mais Robert n'est certainement pas le seul suspect...

FLORENCE FOSTER JENKINS

21h00 arte

La richissime Florence Foster Jenkins est un fan d'art lyrique et se croit douée pour le chant. En vérité, elle possède une voix de crécelle. La bonne société et surtout son mari St Clair Bayfield se gardent bien de lui dire la vérité. Elle décide de se perfectionner avec un maestro complaisant. Alors que St Clair, qui mène une double vie avec la belle Kathleen, pense tout faire pour protéger son épouse qu'il respecte, celle-ci se met en tête d'investir le Carnegie Hall. St Clair met tout en œuvre pour que la représentation ne tourne pas au fiasco...

EDOUARD MANET ET BERTHE MORISOT

21h00 4

Berthe Morisot devint la première femme du courant des impressionnistes aux côtés de Degas, Monet, Renoir qui la considéraient comme leur égale.

CAPITAL

21h00 M6

Parmi les arnaques estivales les plus répandues, les fausses annonces de location de vacances. Gare aussi aux agences de locations de voitures low-cost qui fleurissent un peu partout en France et à l'étranger. Enfin, l'autre piège qui guette les vacanciers, ce sont les achats de produits sur les marchés.

FAST & FURIOUS

21h00 TF1

Dominic Toretto reçoit un appel d'un mystérieux Deckard Shaw, et, quelques secondes plus tard, la maison de son frère, où il déjeunait avec ses amis, explose. Assoiffé de vengeance, Dominic n'a plus qu'un objectif : retrouver l'assassin qui est en fait le frère d'Owen Shaw, un caïd que Dominic avait mis hors d'état de nuire. C'est un ex-tueur des forces spéciales, donc quelqu'un qu'il sera compliqué de neutraliser. Un dénommé Petty tente de leur faire comprendre comment fonctionne Shaw.

Web : www.lemidi-dz.com
MIDI Libre
Quotidien national d'information

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard :
021.18.22.67
Rédaction : Tél-Fax :
023.18.22.67
Publicité : Tél-Fax :
023.18.22.67
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités
s'adresser à l'ANEP
01, avenue Pasteur, Alger

Impression :
Centre : SIA **Diffusion :** Midi Libre

EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : 12 rue Fouzia-Moulahe Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

MIDI Libre
Quotidien national d'information
N° 4302 | Dimanche 18 juillet 2021

Horaires des prières pour Alger et ses environs	
Fadjr	03:57
Dohr	12:54
Asr	16:45
Maghreb	20:08
Icha	21:44

IL A REPORTÉ SA TOURNÉE EN KABYLIE

Aït Menguellet vide son sac

Après avoir chanté le Covid-19, Lounis Aït Menguellet veut sensibiliser sur ses effets sur les artistes et les professionnels de la culture en Algérie. Visiblement touché par les critiques, il saisit cette occasion pour répondre et vider son sac.

Le célèbre chanteur a annoncé mercredi soir le report de sa tournée en Kabylie. Il devait animer quatre concerts dans des villes de Béjaïa et Tizi-Ouzou entre le 30 août et le 20 août prochains. Mais il a dû renoncer en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Depuis début juillet, l'Algérie fait face à une flambée inquiétante de la pandémie, avec une hausse fulgurante du nombre de nouveaux cas.

En moins de 15 jours, l'Algérie a franchi successivement les barres des 400 cas quotidiens et celle des 1.000 cas. Les hôpitaux d'Alger notamment sont saturés et les cérémonies de mariages et de circoncision ainsi que les rassemblements de tous genres ont été interdits par le gouvernement.

"*C'est avec tristesse qu'on se doit de reporter les dates annoncées pour juillet et août, en raison de la situation sanitaire que traverse une nouvelle fois le pays et des mesures gouvernementales annoncées tout récemment. Il était donc plus sage de reporter ces dates, pour notre sécurité à toutes et à tous*", a écrit le chanteur sur sa page *Facebook*.

S'il recule devant l'avancée de la pandémie, Lounis Aït Menguellet ne baisse pas les bras pour autant. Il promet à ses fans de revenir. "*Nous vous annoncerons prochainement les dates reportées, nous ne lâcherons rien, l'Art, la Culture, la Musique vaincront pour le meilleur et pour le pire !*".

Aït Menguellet profite de l'annonce de ses quatre concerts en Kabylie pour mettre en lumière la situation précaire des artistes et des professionnels de la culture en général, durement touchés par la crise sanitaire.

Les artistes touchés par la crise sanitaire

"*C'est grâce à la culture que nous pouvons nous rapprocher. C'est le lien qui nous unit et réduit la distance qui nous sépare. La culture nous apporte le réconfort dans cette période de préoccupations. Il est essentiel que les règles soient respectées [gestes barrières – jauge – masques – gel …] mais il est également essentiel que les professionnels puissent travailler pour subvenir aux besoins de leurs familles*", souligne-t-il.

Il explique qu'un "*événement permet aux équipes techniques [son – lumière – mise en place], aux agents de sécurités, aux musiciens, aux artistes, aux photographes, aux caméramans, aux ingénieurs, aux commerçants, aux équipes diverses de TRAVAILLER*."

Aït Menguellet prend le soin d'écrire travailler en lettres majuscules pour souligner son importance en cette période de grave crise sanitaire, économique et sociale.

Aït Menguellet poursuit son plaidoyer en expliquant qu'il est "*difficile à ces corps de métiers de pouvoir joindre les deux bouts depuis le début de cette crise sanitaire, il est donc capital que nous ne sollicitons pas uniquement les artistes et la culture à donner mais également à recevoir !*".

Aït Menguellet poursuit en appelant carrément à des mesures pour "*soutenir les artistes et l'accès à la culture, à* court et à long terme."

Visiblement touché par les critiques et les attaques qui ont suivi l'annonce de ses quatre concerts en Kabylie, Aït Menguellet répond avec amertume : "*L'artiste est devenu une cible sur laquelle certains se défoulent dès que l'occasion se présente. On lui reproche même de gagner sa vie !*"

"*Le temps est à la réflexion, sommes-nous là pour essayer d'avancer [toujours sous contrôle] mais en donnant un sens à notre culture ou arrêtons- nous tous de vivre, arrêtons tous de travailler et de laisser nos familles dans la misère… il est temps d'avancer et de soutenir la culture*", lance-t-il pour conclure.

DROIT À L'AUTODÉTERMINATION DU SAHARA OCCIDENTAL

Des organisations de la société civile réaffirment leur soutien

Plusieurs organisations de la société civile ont réaffirmé, vendredi à Luanda, leur soutien au droit à l'autodétermination et à l'indépendance du Sahara occidental, lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP).

Il s'agit notamment de l'Association d'amitié Portugal-Sahara occidental (AAPSO), l'Association Omunga (Acep) d'Angola, l'Association portugaise pour la Coopération entre les peuples (CEBRAPAZ), le Centre brésilien de solidarité des peuples et de lutte pour la paix (CEAUP), Forum ONG Timor Oriental (Fordu), Appel JOINTE des ONG au Mozambique (OHI), Réseau des enfants du Mozambique, Tiniguena-Cette terre est à nous (Guinée-Bissau) UMAR.

Ces organisations de la société civile souhaitent "*réaffirmer*", à l'occasion du XIIIe Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CPLP, dont les travaux ont débuté vendredi à Luanda, leurs "*ferme soutien aux droits inaliénables du peuple du Sahara occidental, à commencer par leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance, si tel est leur choix librement exprimé*".

"*Nous sommes indignés que 46 ans se soient écoulés depuis que le Maroc a envahi et occupé le Sahara occidental par la force en 1975, et au mépris de toutes les résolutions des Nations unies et de l'avis émis par la Cour internationale de La Haye, le référendum par lequel le peuple sahraoui pourrait décider de son avenir ne s'est pas tenu*", ont dénoncé les organisations dans une déclaration.

Ces organisations sont "*inspirés par un immense respect pour la manière déterminée et courageuse dont le peuple sahraoui a survécu et a continué à se battre pendant ces plus de quatre décennies, dans des conditions extrêmes : familles séparées, violations systématiques des droits de l'Homme, pillage des ressources naturelles du territoire*".

Elles ont souligné dans le texte qu'elle n'acceptent pas "*l'attachement d'une partie de la communauté internationale, et des Nations unies, aux pratiques politiques, diplomatiques, économiques et sécuritaires du Maroc, puissance occupante d'un territoire acquis par la force, dont l'action de plus en plus agressive mérite d'être condamnée, en adoptant des mesures justes qui garantissent les droits du peuple sahraoui*".

"*Nous reconnaissons les gouvernements qui, conformément au principe d'autodétermination de tous les pays et peuples coloniaux, conformément à la résolution 1514 (XV) de 1960 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ont manifesté leur soutien politique, diplomatique et économique aux demandes de la lutte du peuple du Sahara occidental et de son représentant légitime, le Front Polisario. En particulier, nous saluons les positions de l'Union africaine et exhortons tous ses membres à les respecter et à les inclure dans leur pratique*", indiquent-telles.

En outre, ces organisations se réjouissent de "*la prise de conscience progressive des organisations internationales, des entreprises, des institutions académiques et des citoyens qui rejettent la realpolitik à court terme, donnent la priorité aux droits des peuples sahraoui et marocain, dénoncent les atteintes constantes à la liberté d'information et d'association, abandonnent l'exploitation des ressources naturelles parce que leurs interlocuteurs ne sont pas légitimes, sont préoccupés par la discrimination et les inégalités endémiques et comprennent les dangers d'une grave déstabilisation régionale déjà sur le terrain*".

Selon la même source, ces organisations veulent être "*une partie de plus en plus active du mouvement de solidarité avec le peuple du Sahara occidental.*

Nous exigeons la justice dans les relations internationales, car c'est la base de la paix et du développement.

Nous pensons qu'il est vital de mettre fin au processus inachevé de décolonisation du Sahara occidental et que le droit international indique une voie claire : dans le cas du Timor oriental, un référendum libre et équitable est organisé, sous la supervision de l'Onu. Laissons les Sahraouis choisir leur avenir", a-t-on conclu.

BILAN CORONA EN ALGÉRIE

1.107 nouveaux cas et 12 décès en 24 heures

La tendance haussière de l'épidémie de coronavirus en Algérie se confirme de jour en jour. Après avoir franchi la barre des 1.100 cas par jour, une première depuis novembre 2020, le pays a enregistré samedi 17 juillet 2021, une nouvelle légère baisse par rapport au bilan d'hier.

En effet, le bilan établi sur les dernières 24 heures a affiché 1.107 nouvelles contaminations contre 1.197 cas confirmés recensés dans le bilan d'e la veille.

Concernant les décès, l'Algérie a malheureusement enregistré 12 nouveaux cas, contre 15 morts pour la journée du vendredi. Par ailleurs, 47 patients sont actuellement en soins intensifs.

Le total des cas confirmés de coronavirus s'élève ainsi à 152.216 et celui des décès à 3.922 depuis l'avènement du premier cas de corona en Algérie.